

Les Toiles-Bretagne de 1760 à 1860 Vie et mort d'une industrie rurale

Introduction

La manufacture des « toiles-Bretagne » a toujours représenté pour l'évêché de Saint-Brieuc puis pour le département des Côtes-du-Nord, à sa naissance, l'activité industrielle essentielle. Concentrée dans un quadrilatère dont les pointes extrêmes avaient pour nom Saint-Brieuc, Quintin, Loudéac, Moncontour, l'industrie linière n'a jamais été autre chose qu'un artisanat rural, une nécessité, un refuge face à la misère. Nous avons choisi d'étudier cette activité dans son dernier siècle d'existence : de 1760 à 1860. Il ne s'agissait pas de reprendre le travail de J. Tanguy (1) mais de comprendre les raisons qui ont amené la complète disparition de cette activité. Il importait donc d'en saisir les structures de fonctionnement et de commercialisation à la fin du XVIII^e, afin de voir si la Manufacture ne portait pas déjà en germe des faiblesses qui lui seront fatales au siècle suivant. Cet article n'a d'autre objectif que de faire connaître les différentes phases d'une évolution qui fut tragique, économiquement et humainement, pour les Côtes-du-Nord.

1 — La manufacture à la fin du XVIII^e s.

1.1. - Une industrie relativement récente

Si l'on en croit la tradition, l'origine de l'industrie de la toile, à Quintin, remonterait à 1472, quand ce comté échut à la famille de Laval ; et ce serait vers 1567 que le duc de Rohan aurait accueilli dans le pays de Loudéac des Flamands fuyant les rigueurs du duc d'Albe (2). En ce qui concerne Quintin, c'est réduire l'ancienneté de la fabrique car un acte de 1476 indique « les marchands... de Saint-Brieuc... Quintin... Moncontour... Lamballe... faisant toile... ont de coutume de les mener en cette ville (Nantes) pour les vendre

(1) J. Tanguy, « La production et le commerce des "toiles-Bretagne" du XVI^e au XVIII^e siècle ». *Actes du Quatre-Vingt-Onzième Congrès des Sociétés Savantes*, Rennes, 1966, p. 105 à 141.

(2) Arch. dép. Ille-et-Vilaine. C 3229.

audiz Espaigneux » (3). On imagine difficilement que quatre années aient suffi aux marchands de l'évêché de Saint-Brieuc pour s'implanter dans le grand port ligurien. Au contraire, en ce qui concerne la région loudéacienne, nous avons trouvé un avis tout différent. Dans une lettre adressée au préfet des Côtes-du-Nord, Rohin-Morhéry fils et Mahé écrivaient, en 1805, « la manufacture des "toiles-Bretagne" n'est pas très ancienne. Il y a cent ans au plus qu'elle était dans son berceau (4) ».

Il n'y a que contradiction apparente entre ces deux textes. Le premier document évoque une activité plus spécifiquement urbaine, alors que le second fait référence à une industrie rurale. Pour s'en convaincre nous analyserons les cartes de densités de populations établies par A. Croix (5). La première estimation se situe en 1667, après une longue période troublée. Si l'on peut écrire que les Guerres de religion ont peu affecté la Bretagne, il n'en a pas été de même des désordres suscités par la Ligue. Outre le retour aux vieilles guerres féodales, l'insécurité pour les biens et les personnes s'est accompagnée d'un ralentissement commercial. Plus que l'activité d'un Mercœur, d'un Kerguézangor, c'est celle de pelotons de 15 ou 20 cavaliers qui est à l'origine de la double rupture démographique et économique qui a frappé le « Centre-Bretagne » (6). Bien qu'ultérieur aux événements évoqués, le dénombrement de 1667 en transcrit les conséquences par les faibles densités de population qu'il consigne. Tout différent est le paysage démographique qu'offre l'instantané de 1696. Il fait apparaître une forte croissance de la population ; or, depuis 1676, la réglementation colbertiste s'est attachée à codifier le fonctionnement de la « Manufacture des toiles-Bretagne ». Le lien

(3) GAULTIER DE KERMOAL. « Les Etats de Bretagne et l'industrie de la toile ». Revue de Bret. et de Vendée, t. X, 18666, p. 171 ; et R. COUFFON « Coup d'œil sur le commerce de la Bretagne aux XV^e et XVI^e s. avec les Flandres et les villes hanséatiques ». *Mém. Soc. Em. des C. du N.*, t. 95, 1966, p. 13.

(4) Arch. dép. C. du N. 9 M. m.c. « Manufacture et commerce des toiles dites Bretagne ». Robin Morhéry était marchand de toile à Loudéac dont Mathé était le maire.

(5) A. CROIX « *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e s.* ». 1981, t. I, cartes 12, 13, 14.

(6) Au début du XX^e siècle, le chanoine Le Texier a recueilli, à Loudéac, la chanson suivante qui évoque les Guerres de la Ligue :

« *le Vol de Bourjon*

Les Brigands...

« Bonjour Bourjon, où sont tes filles ?... »

« — Mes filles sont en pessellerie... »

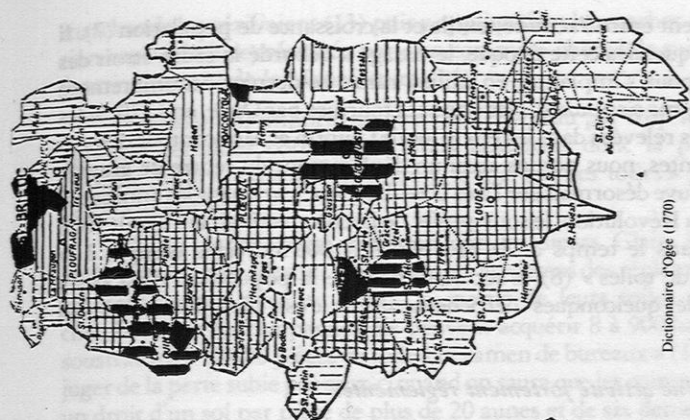
au Quincan... (hameau de Loudéac)

— Bourjon, dis, où est ton argent

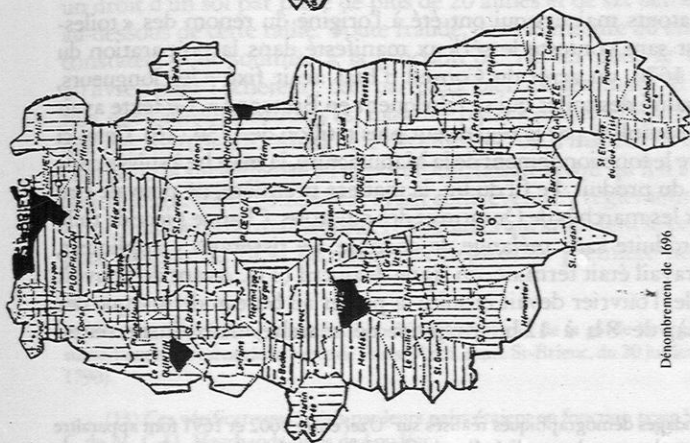
tes mille livres, tes mille francs ?

— Sont en toiles et dans les cuves à tremper

— Voilà les clés, allez les chercher... » (A.D. C. du N. 68J).



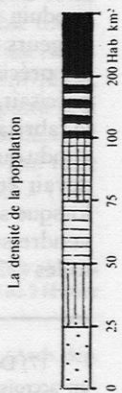
Dictionnaire d'Ogée (1770)



Dénombrement de 1696



Dénombrement de 1667



La densité de la population

Sources : d'après A. Croix, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e s.*, 1981, T. I, cartes 12, 13, 14.

est donc évident entre l'activité textile et la croissance de population (7). Il ressort aussi que, dès cette époque, le tissage a débordé le cadre étroit des petites cités pour s'implanter en milieu rural. Le dernier dénombrement d'Ancien Régime s'appuie sur les données fournies par Ogée, en 1770. Si les fortes densités relevées dans les environs de Quintin et Moncontour demeurent importantes, nous notons aussi un déplacement du centre de gravité. Celui-ci se trouve désormais sur l'axe Uzel-Loudéac. Evoquant les années qui ont précédé la Révolution, le sous-préfet de Loudéac écrivait le 19 août 1808 « Il y avait dans le temps de la prospérité 20 000 individus occupés à la manufacture de toiles » (8). L'accroissement de la population n'est pas à relier avec de quelconques défrichements et c'est bien le tissage qui l'explique (9).

1.2. - Une activité fortement réglementée

Un des atouts majeurs qui ont été à l'origine du renom des « toiles-Bretagne » est sans conteste le sérieux manifesté dans la préparation du produit. Dès 1676, un arrêt du Conseil d'État avait fixé « les longueurs, largeurs et qualité des toiles qui se fabriquent en Bretagne ». Ce texte avait été précisé et complété par le règlement plus tatillon de 1736 (10). Celui-ci précisait, outre le fonctionnement de la Manufacture, la marche à suivre dans la fabrication du produit. Le fil du lin, la matière première, ne pouvait être vendu que sur les marchés de Quintin et des environs. Chaque pièce de toile devait être produite sans mélange de chanvre. Le tisserand y appliquait, lors de son travail était terminé, un signe distinctif (11). Avant de pouvoir vendre sa toile, l'ouvrier devait ensuite la porter au bureau de marque des toiles (12). Là, de 8 h à 12 h, les jours de marché, deux inspecteurs-

(7) Des sondages démographiques réalisés sur Uzel entre 1602 et 1691 font apparaître un accroissement du taux de natalité. Il convient d'émettre les réserves d'usage sur le sous-enregistrement natal mais il n'en demeure pas moins que l'on assiste à une forte augmentation de la population.

(8) Arch. dép. C. du N. 6 M, n.c.

(9) J. MARTIN, « *La région de Loudéac de 1770 à 1800* ». Thèse dactylographiée, Rennes II-1982 p. 59 et sv. Il ressort que plus de 50 % du sol du futur district de Loudéac étaient, en 1789, occupés par la lande.

(10) C. THOMAS, « *Les tisserands dans le cadre du marché de Quintin en 1738* », Diplôme de Maîtrise dactylographié - Paris - 1974.

(11) Document joint : les marques des tisserands.

(12) A la fin du XVIII^e, il existait des bureaux de marque des toiles à Quintin, Uzel, Loudéac, Moncontour, Saint-Brieuc. En 1790, les commis étaient Garnier-Porteneuve à Quintin et Uzel et Chapelain à Loudéac et Moncontour (Arch. dép. C. du N. 7 L 85).

Le bureau de Saint-Brieuc ne semble avoir eu qu'une activité très épisodique puisque le 19

marchands les vérifiaient (13) puis y appliquaient leur cachet. L'administration royale était représentée par « un commis » chargé de surveiller le bon fonctionnement de la Manufacture (14).

Cependant, il importe de nuancer ce tableau par trop idyllique et d'y apporter certaines corrections. Nous laisserons donc la parole à Jean-Baptiste Fleury, « commis préparé à la marque des toiles » pour Quintin, Uzel et Loudéac :

« Il est de notoriété publique que les sieurs Glais, leurs parents, alliés (15) et amis... se sont toujours mis... au-dessus des réglementations... Ils achètent autour d'eux au moins la moitié de leurs toiles en les faisant chercher dans les campagnes. Ils peuvent acquérir 8 à 900 halles par an et soustraire 8 à 10 000 pièces de toile à l'examen de bureaux » (16). On pourra juger de la perte subie par ceux-ci quand on saura que les commis percevaient un droit d'un sol par pièce de plus de 20 aunes et de six deniers pour celles au-dessous de cette taille. Toute fraude, dans la mesure où elle pouvait être constatée, était soumise à la sanction de 3 livres pour le vendeur et de 30 livres pour l'acheteur ; ceci par pièce bien évidemment. Il semble toutefois, que l'administration s'est montrée plus clément à l'égard des tisserands que des marchands. Ainsi, le 2 décembre 1769, l'inspecteur de Saint-Malo, chargé de la surveillance à l'exportation, faisait savoir qu'il n'avait point sévi contre les ouvriers de Loudéac ayant contrevenu au règlement. C'est disait-il « une multitude de malheureux réfractaires qui attendent le prix de leur toile pour acheter du fil et subvenir aux besoins de première nécessité » (17).

septembre 1789, il était mis à la disposition de l'officier de la garde bourgeoise chargé de la surveillance nocturne de la route de Paris (Arch. mun. St-Brieuc, du 20 juillet 1789 au 5 février 1790).

(13) Ces vérificateurs choisis par leurs pairs étaient en fonction pour 3 mois (Arch. dép. C. du N., C 33, Marchands-jurés de Loudéac).

(14) Cette fonction a été occupée de 1737 à 1773 par Jean Baptiste Fleury. La cessation de son activité aurait eu pour cause (selon son fils) « Une cabale des marchands de Quintin ». Voir R. OHEIX « les mémoires du Conventionnel Fleury », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 53 et 55. — J. MARTIN, « *Les Grands notables du département des Côtes-du-Nord* ». Notices de biographie sociale publiées sous la direction de L. Bergeron et de G. Chaussinand-Nogaret, Paris, 1986.

(15) La famille Glais était représentée à Uzel par Olivier Glais, siur de Bizoin (1742-1801). Il avait épousé en 1768 sa cousine Digault de Quintin. Membre du district de Loudéac, il fut incarcéré, sous la Montagne, pour avoir secouru les députés Girondins en fuite. Ceux-ci étaient d'abord passés par Moncontour où ils avaient été reçus par son cousin Jean-Marie Glais, sieur de Villeblanche, négociant en toiles.

(16) Arch. dép. C. du N. 87 J Fonds Collet.

(17) Arch. dép. I. et V. C 1532. Pour des faits identiques survenus à Plaintel (cf. Arch. dép. I. et V., C 1545).

Lorsque la vérification pratiquée au port d'embarquement frappait le marchand celui-ci avait tout à craindre si ses balles n'étaient pas conformes aux exigences de l'administration (18). Cette différence d'attitude nous incite à croire que les représentants royaux souhaitaient inciter les marchands à faire leur propre police.

Le 16 décembre 1780 de nouvelles lettres patentes précisaient encore plus nettement la réglementation de la Manufacture. On y évoquait le nombre de fils que devaient compter les chaînes des « Bretagne-large » et des « Bretagne-étroites », ceci pour le fabricant. Quant au marchand chacune de ses balles devait porter indication de la qualité du produit, du nombre de pièces emballées et enfin, devait apparaître l'aunage du colis. Cependant, l'article VIII réduisait la portée des précédents puisque pour les « Bretagnes » et les « Créées » du Léon on admettait de ne voir figurer sur les basses que le nom du lieu de fabrication.

2 — Du lin à la toile

2.1. - *Le lin, une production du Trégor et du Goëlle*

Les historiens qui se sont intéressés au fonctionnement de la « Manufacture des toiles-Bretagne » ont tous marqué leur étonnement quand ils ont évoqué l'absence de production de lin sur son territoire. En effet, la matière provenait pour l'essentiel de l'évêché de Tréguier et pour le reste du Goëlle (19). Les raisons de cette absence de production linière sont du même type que celles évoquées pour expliquer la rapide croissance démographique : le vaste quadrilatère qui délimitait la Manufacture était d'un rapport trop faible pour se consacrer à la culture du lin (20).

Mais ceci ne fournit pas une raison pour apprécier les raisons de son développement dans le Trégorrois. Jusqu'ici parmi les motifs invoqués, on trouvait ceux qui définissaient les caractères de « la ceinture dorée » : limon du sol, douceur du climat et surtout, abondance du goémon chargé de vivifier

(18) Arch. dép. I. et V. C 1544, vérification des toiles de Digaultray de Quintin avant leur embarquement à Saint-Malo. — 10 Bb 379 consulat de Saint-Malo : procès verbaux de saisies de toiles 1739-1782.

(19) Nous ne possédons pas de chiffres pour les emblavures consacrées au lin au XVIII^e s., mais nous savons qu'en 1836, celles-ci étaient de 1540 ha, dans l'arrondissement de Lannion et que, la production s'élevait à 15 092 qx : HABASQUE « *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des C. du N.* », 1832-1836, t. I, p. 265 et t. III, p. 75.

(20) Arch. dép. C. du B: 7 L, Rég. Del. Dist. Loudéac du 19 ventôse II. Le scribe chargé de la correspondance écrivait alors que le district produisait 621 003 boisseaux, toutes céréales confondues, pour une consommation annuelle de 945 626 boisseaux.

des sols. Dans sa thèse récente (21), G. Minois a donné une réponse qui nous semble définitive : elle ajoute le fait historique. « Pendant la plus grande partie du XVI^e s., écrit-il, on ne cultivait que « le petit commun » ou « lin breton » et en petite quantité... (qui) servait à confectionner des toiles grossières. C'est vers 1590 qu'apparaît la linette de Flandre introduite par le port de Roscoff. De bien meilleure qualité, cette plante atteint 3 ou 4 pieds et a emporté un énorme succès depuis 1600 ». Toutefois, au cours du XVIII^e siècle, on note une suite de mauvaises récoltes dues à une dégénérescence des graines et il avait été nécessaire de changer de zone d'approvisionnement. Morlaix s'était alors tourné vers les graines de Curland et de Livonie exportées par Libau et Riga (22). Les graines baltes étaient transportées dans des barils de 160 livres que les commerçants locaux revendaient aux agriculteurs. Dans son mémoire sur la culture du lin, le Président de la Bourdonnaye-Montluc évoque les techniques de production, en 1758 :

« A Coetnisan en Pluzunet, évêché de Tréguier on sème assez communément le lin sur l'avoine, après le froment sans avoir graissé ni l'un ni l'autre, pourvu que la terre ait été bien fumée et sablée avant le blé noir... On sème à Coetnisan par journal de 80 cordes un baril de lin... depuis le 15 avril jusqu'à la fin de ce mois... On le sarcle... avant la Saint-Jean ». Même si l'auteur ne l'a pas indiqué nous ajouterons que le lin était arraché début juillet, après la formation des graines. Celles-ci étaient enlevées à l'aide d'un fléau ou d'un peigne de fer et cette opération portait le nom « d'égrenage ». Par la suite « le rouissage » consistait à faire macérer, dans l'eau, les tiges mises en bottes afin de dissoudre la gomme qui agglutine les fibres (23). Cette immersion durait deux ou trois semaines dans le cas d'eaux stagnantes et se réduisait à une semaine si l'on utilisait une eau courante (24). Après leur bain forcé les bottes étaient exposées sur les prés afin d'activer le séchage (25). Ce lin dit « en bois » était alors vendu sur les marchés du

(21) G. MINOIS, « Un échec de la réforme catholique en Basse-Bretagne : le Trégor du XVI^e au XVIII^e s. », thèse dactylographiée, Rennes II, 1984, p. 118.

(22) H. SÉE, « Un mémoire du Président de la Bourdonnaye-Montluc sur la culture et le commerce du lin (1758) ». *Annales de Bret.*, t. 39, p. 301 à 305.

(23) Dans son manuscrit inédit sur « l'Industrie de la toile », l'abbé Gautier fournit p. 19 un état des routoirs pour 1855.

| Arrondissement | Communes | Nbre de routoirs |
|----------------|----------|------------------|
| Lannion | 60 | 3 605 |
| Guingamp | 18 | 475 |
| Saint-Brieuc | 24 | 497 |

(24) L'utilisation des rivières semble avoir été réglementée par crainte de pollution.

(25) Pour accélérer le séchage il arrivait qu'on mit le lin à sécher, une nuit, dans le four à pain encore chaud.

Trégor ou au domicile même du producteur. C'est la matière première que venaient chercher non seulement « les Linotiers » de la Manufacture, mais aussi ceux du Léon, de Brest et de Dinan.

2.2. - Les différentes phases de préparation

Revenus sur les lieux de fabrication de la toile (26), les « linotiers » offraient leurs bottes, à charge pour les éventuels acheteurs de continuer la préparation (27). Les premières opérations : le broyage et le teillage visaient à briser la partie ligneuse de la plante et à le débarrasser des chevenottes. Ces travaux encore appelés écouchage ou nacquage étaient réalisés à la main, avec l'aide d'outils très primitifs (28), comme pour les autres phases qui suivront il s'agissait souvent d'une activité féminine (29), chacune faisant ses poupées. On donnait ce nom à des espèces de petit fagots composés de 24 brins : 7 au milieu, 8 sur deux côtés et enfin un dernier pour lier l'ensemble. Suivait alors le pesselage sur une planche verticale et rugueuse, dans un mouvement de va et vient. Il fallait encore carder la filasse avec « la breusse » avant de pouvoir commencer à filer (30). Tout le monde a en mémoire ces images anciennes des bergères qui filaient en gardant leurs troupeaux ; la quenouille d'une main, le fuseau de l'autre. Outils d'extérieur par excellence c'est avec eux que l'on obtenait le fil de la chaîne. Celui-ci soumis à de fortes tensions devait être plus résistant et de meilleure qualité. Le rouet ou roue à filer était un instrument d'intérieur. Lorsque la roue avait été mise en mouvement la fileuse commençait alors à reculer en utilisant un ou deux doigts. Le fil obtenu était ensuite assemblé en écheveaux grâce au dévidoir. Avant de le vendre au tisserand il était séché à la lumière du jour,

(26) Outre Quintin, Uzel, Loudéac, Moncontour, il existait des marchés secondaires à Collinée, Merdrignac, Plémet, La Chèze.

(27) Pour 1793, le tableau du maximum du district de Loudéac fournit le prix du lin en bois expédié par le district de Pontrioux : 1^o qualité 6 s. 4 d. la livre. — 2^o qualité 5 s. 5 d. la livre. — 3^o qualité 4 s. la livre (Arch. dép. C. du N. 1 L n.c.).

(28) En 1768, une « braie » ou broie, machine à broyer le lin, valait 1 livre (Arch. dép. C. du N. B 1068, invent. après décès de la région de Loudéac).

En 1719, l'inventaire après décès de G. Phelipot de Quintin fait état d'une roue à filer estimée 1 livre 10 s. (Arch. dép. C. du N. B suppl., Juridiction de Quintin).

(29) Travail d'une fileuse pour préparer 10 livres de lin :

| | |
|-------------------------|----------------|
| Piler, broyer | 1 journée |
| Pesseler | 1 journée |
| Passer au peigne | 1 journée |
| Filer 3 à 5 aunes | 3 à 8 journées |

(Arch. dép. C. du N. 6 M n.c.).

(30) L'étoupe, c'est-à-dire la partie la plus grossière de la filasse formées de déchets de fibres faisait elle-même l'objet d'un commerce au bourg de Collinée. Les tisserands du Mené l'utilisaient afin de produire des toiles d'emballage et d'autres toiles grossières, à usage local, qu'ils vendaient à Moncontour.

« Toile d'étoupe de Moncontour de 33 à 44 pouces » (Arch. dép. C. du N 1 L, m.c. tableaux du maximum, district de Saint-Brieuc, 13 nivôse an II).

sur de grandes perches. C'est l'objet qu'achetait le tisserand, les jours de marché, après avoir vendu sa toile. Le tisserand rentré chez lui passait une journée à préparer son métier : c'était l'ourdissage ; puis, sans relâche jusqu'à la semaine suivante il travaillait sur sa toile. Pour celui dont c'était l'activité unique la production annuelle était estimée à 800 aunes, soit 15 aunes environ par semaine (31). Pour autant de tisserands-paysans qui ne travaillaient que de 3 à 8 mois l'an, on estimait que la production ne dépassait pas 400 aunes. Il demeure une catégorie difficile à cerner et que nous ont fait découvrir les inventaires après décès : les tisserands sans métier. Devenaient-ils employés temporaires chez ceux qui possédaient plusieurs de ces instruments ? Leur activité, loin d'être régulières, n'était-elle pas soumise à toutes les fluctuations du marché ? D'autre part, à l'intérieur de la Manufacture, les toiles réalisées par les tisserands présentaient de grandes différences de longueur (de 5 à 55 aunes), de qualité et enfin, de largeur (les larges à 52 pouces et les étroites à 25 pouces). Quelle était la spécialisation des différentes catégories de tisserands ? Nous ne pouvons répondre à cette question.

| Production de la Manufacture en 1790 | | |
|--|---|---------------|
| Loudéac | étroites de plus de 20 aunes | 28.321 pièces |
| | étroites de moins de 20 aunes | 12.616 pièces |
| Quintin larges | de plus de 20 aunes | 7.255 pièces |
| | de moins de 20 aunes | 1.463 pièces |
| | étroites de plus de 20 aunes | 6.420 pièces |
| | de moins de 20 aunes | 145 pièces |
| Uzel sans ind. | de plus de 20 aunes | 11.837 pièces |
| | de moins de 20 aunes | 5.882 pièces |
| Moncontour | Toiles fortes de plus de 20 aunes | 1.666 pièces |
| | de moins de 20 aunes | 196 pièces |
| Grande laise | de plus de 20 aunes | 114 pièces |
| | de moins de 20 aunes | 130 pièces |
| Bretagne | de plus de 20 aunes | 123 pièces |
| | de moins de 20 aunes | 118 pièces |
| | | 77.658 pièces |
| Renseignements fournis par les Commis de la Manufacture (A.D.C. du N. C29, 30 et 7 L85). | | |

(31) Ce chiffre de production bien qu'extrait de la Statistique Générale du département des C. du N. de 1836 nous semble correspondre à ce qu'il eût existé à la fin du XVIII^e siècle.

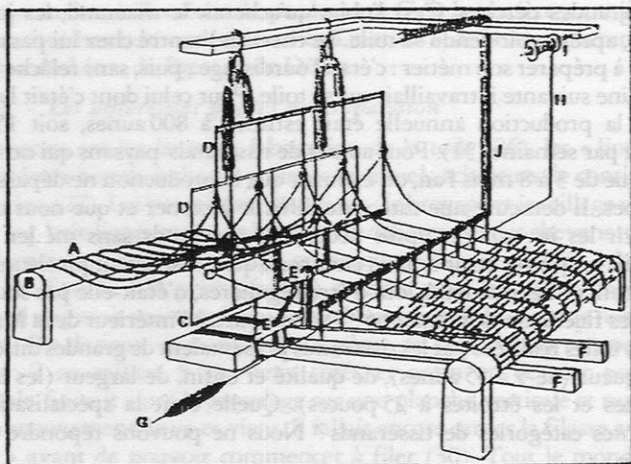


Schéma du métier à tisser.

Le fonctionnement (suivre sur le croquis)

Tisser, c'est enchevêtrer 2 séries de fils distincts, dont les uns sont dits *fils de chaîne* (A sur le croquis), les autres, *fils de trame* (H). Après le bobinage et l'ourdissage (c'est-à-dire la disposition des fils de chaîne sur le rouleau appelé *ensouple* — B sur le croquis), le fil de trame passe alternativement au-dessus et en-dessous des fils de chaîne. Pour permettre ce passage, les fils de chaîne sur l'ensouple sont répartis en fils pairs et impairs. Sur le métier, ces fils passent à travers des cadres de bois (C) tendus de fils de chanvre appelés *lisses*, qui comportent en leur milieu un maillon dans lequel devra passer le fil de chaîne. Sur le croquis, il y a 5 lisses (D), on voit bien les boucles en leur milieu. Elles sont tendues entre deux réglettes parallèles (C). L'ensemble des 2 réglettes portant plusieurs lisses forme *une lame*. Les lames ont un nombre de lisses correspondant à la largeur de la toile tissée. Les lames sont actionnées par deux *pédales* (F) qui les élèvent ou les abaissent alternativement, écartant tantôt les fils pairs, tantôt les fils impairs et permettant le passage de la *navette* (G) portant le fil de trame (H) alimentée par la *bobine* (I).

Une fois le fil de trame emprisonné entre les fils de chaîne ainsi levés, il s'agit de le serrer contre les autres afin de former un tissu compact ; le *battant* (J) intervient alors : c'est un balancier dont la course est limitée en avant par l'étoffe déjà fabriquée, et en arrière par les lisses ; il est muni d'un peigne, c'est-à-dire d'un assemblage régulier de dents d'acier entre chacune desquelles passe un fil de la chaîne. Si le tisserand, après avoir poussé son battant en arrière pour passer sa navette, le ramène en avant avec force, il vient buter dans chacune des dents du peigne contre le fil de trame qui a été laissé par la navette dans la chaîne et qui est ainsi solidement appliqué, serré contre ceux qui l'ont précédé : il fait corps avec eux.

Lorsque le tisserand se met au travail, voici ce qu'il fait : de la main gauche, il pousse le battant en avant ; du pied droit, il appuie sur une marche levant ainsi un certain nombre de fils de chaîne ; de la main droite, il lance alors la navette dans l'espace dégagé par ces derniers, puis il cesse de faire pression sur la marche : les fils de chaîne reprennent leur position horizontale emprisonnant entre eux le fil de trame qu'un vigoureux coup de battant serrera contre les autres.

Sources : « Regards sur la région de Plœuc », n° 9.

Exemples de marques réglementaires de tisserands

PIERRE
LETERTE
DUFEVIL

Marque la plus courante



Symboles religieux



Fleur de lys



Motif celtique

Sources : C. Thomas « Les tisserands dans le cadre du marché de Quintin en 1738 ».

3 — Le marché de la toile

3.1. - *La commercialisation du produit*

Lorsque le tisserand en avait terminé avec sa toile il allait la mener au marché le plus proche pour la faire vérifier et l'y vendre. Chaque semaine les quatre centres drainaient des milliers de toiles fabriquées dans les hameaux des alentours. L'annuaire de 1841 nous fait revivre l'agitation des marchands qui les fréquentaient. Choissant l'un de ces commerçants, l'auteur nous le montre « A Uzel, à Loudéac... pendant trois heures monté sur une escabelle, en plein vent (recevant) dans les bras 200 pièces de toiles que lui jettent les tisserands, dont parfois il n'achètera pas dix et avant de conclure le marché que de pourparlers, que de paroles échangées » (32).

Après avoir rassemblé ses achats, le marchand les coupait à la longueur de 5 aunes puis les apprêtait. Le plus important des apprêts était le blanchissage et, certains ruraux y avaient trouvé une activité, sinon un complément d'activité (33). D'abord mises à tremper dans de grandes cuves pleines d'eau et de cendre, les toiles étaient ensuite lavées et battues tous les jours, puis étendues sur les prés pour sécher et blanchir. Enfin, elles étaient amidonnées (34). Le blanchissage exigeait de trois à quatre mois, en hiver, et moins de deux mois, en été. L'importance de cette activité commençait à poser à la fin du XVIII^e s. le problème de l'approvisionnement en bois dans le centre-Bretagne (35).

Au retour du « blanc », le conditionnement des toiles se faisait de façon précise. D'abord pilées à l'aide de maillets de bois, elles étaient ensuite pliées à l'aune et posées ainsi l'une par-dessus l'autre, de façon à former un « pilier ». Chaque balle de « Bretagne-étroites » était formée de quatre piliers de 25 pièces et chaque balle de « Bretagne-larges » contenait trois piliers de 20 pièces. Ces piliers étaient par la suite « calendrés » dans des presses, puis on les enveloppait de papier et on les regroupait pour former les balles

(32) Annuaire des Côtes-du-Nord de 1841, p. 94.

(33) A Quintin il y avait 10 blanchisseries employant 80 personnes, du 1^{er} février au 30 septembre et 40, autres blanchisseries étaient disséminées dans la campagne à Merléac, St-Caradec, Hémonstoir, Trévé, Le Quillio, employant 210 ouvriers. Pour le Mené Trédaniel avait 3 entreprises avec 21 ouvriers. (Arch. dép. C. du N. 6 M n.c., statistiques industrielles de 1811).

(34) Les cahiers de doléances de Saint-Guen, Saint-Connec, Trévé, Saint-Caradec, Saint-Mayeux demandaient, en 1789, la suppression de la taxe sur l'amidon (Arch. dép. C. du N. 1 Mi, 11 à 13).

(35) « La majeure partie des bois et cendres employés par la manufacture se tire de Bécherel, de Merdrignac et Plénée ». (Arch. dép. C. du N., 2 N 25, Registres de délibérations du Conseil d'arrondissement de Loudéac du 9 germinal XI).

définitives. La balle ainsi formée était enveloppée dans une toile grossière (36) et des planchettes placées aux extrémités assuraient un renfort. Il ne restait plus alors qu'à se conformer aux règles de la Manufacture et à imprimer sur la balle la marque du marchand, le nombre de pièces et d'aune (37).

Le transport aux ports d'exploitation (38) s'effectuait au moyen de grosses charrettes tirées par au moins quatre chevaux. Deux entreprises de quelque envergure dominaient le marché : Mazurié et Quintin (39). Le transport d'une balle de toile de Loudéac à Saint-Malo s'élevait à 6 livres, mais il va de soi que l'on assistait à des fluctuations de prix en fonction des saisons (40). A Saint-Malo ou Nantes le marchand uzelais ou loudéacien se trouvait, toutes proportions gardées, dans la situation qui avait été celle du tisserand face à lui. Il devenait l'inférieur face aux commerçants-exportateurs qui travaillaient avec l'Espagne, le Portugal, les Antilles et même l'Europe du Nord (41). Entre le début du XVIII^e s. et les années qui ont précédé la Révolution, on note une diminution des navires affectés au transport des toiles pour l'Espagne. H. Sée (42) parle de 15 frégates et R. Durand (43) n'évoque que de 8 à 10 bâtiments, même s'ils étaient chargés de 1500 à 1800

(36) Outre les toiles grossières de Collinée la Manufacture s'approvisionnait aussi à Pédervec (Arch. dép. C. du N. 1 L n.c., tableaux du maximum). Les inventaires après décès des juridictions de Quintin, Uzel, Loudéac font état de ruches. Sans négliger leur intérêt pour la production de miel, il faut aussi savoir que la cire obtenue était utilisée pour imperméabiliser les toiles grossières qui protégeaient les balles ; d'où le nom de toiles cirées.

(37) Sur le conditionnement des balles de toiles : « Observations présentées à la chambre des députés » par J.B. Villart en 1816.

(38) Dans son tableau d'exportation J. Tanguy (op. cit.) a bien mis en évidence que les principaux ports utilisés étaient ceux de Nantes et Saint-Malo. C'est ce qui apparaît pour les ventes réalisées par P.A. Moizan, marchand de Trévé.

(39) R. DURAND. « *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'empire* », t. I, p. 99. Selon cet auteur le mouvement était de 40 à 50 voitures par mois, mais les effets du blocus ont pu accroître une demande moins forte à la fin du XVIII^e s.

(40) Arch. dép. C. du N. IN 4, délibération du Conseil Général des Côtes-du-Nord du 11 avri 1804. A cette date le prix du roulage avait doublé par rapport à 1789.

(41) R. DURAND. « Le commerce en Bretagne avant 1789 ». *Annales de Bret.* t. 32. Cet auteur cite p. 458 les principaux exportateurs malouins : Kerlogen, Duguen, Quesnel et Cie, Brignon de Léhen, Magon de la Blinais, Séré, Delalande, Magon fils, Menais Robert frères et Cie, Le Clerc. D'autres ne pratiquaient que la commission : Dutuit, Le Mée, Petit et Dupré, Poller jeune. En ce qui concerne Nantes, Durand relève p. 451, 61 noms de négociants-armateurs dont certains pratiquaient, en plus, l'assurance maritime.

(42) H. SÉE. « L'industrie et le commerce de la Bretagne dans la première moitié du XVIII^e siècle ». *Annales de Bretagne*, t. 35, p. 451.

(43) R. DURAND. « Le commerce de Bretagne avant 1789 ». *Annales de Bretagne*, t. 35, p. 457.

balles. Ceci est très inférieur aux chiffres fournis par J. Tanguy (44). Mais peut-être, Durand n'indique-t-il que ce qui était pris en compte direct par les Malouins, les trois quarts étant négociés par les marchands de Cadix. Le jeu commercial des marchands de la Manufacture consistait à entretenir une concurrence aussi bien entre les ports exportateurs qu'entre les éventuels acheteurs. P.A. Moizan de Trévé dont nous avons étudié les livres de comptes écrivait ainsi le 6 novembre 1769 à M. Marion de Nantes « Je vous avouerai que plusieurs de nos amis se dégoûtent de Nantes ». Il renouvelait son chantage le 24 juin 1770 et déclarait même « Vous n'aurez point de toiles si facilement tant qu'elles seront si fort à Saint-Malo où il y a un peu de retard à cause du blanc » (45). La grande tentation pour les marchands de l'évêché de Saint-Brieuc a été de se passer des intermédiaires et de commercer directement avec leurs homologues cadiciens. C'est la solution que Moizan devait adopter dans les dernières années de l'Ancien Régime. Certains de ses concurrents ayant plus d'envergure s'étaient même installés dans le port espagnol ainsi : Veillet-Dufrêche de Moncontour et, Le Deist de Botidoux de Saint-Hervé (46).

3.2. - *Les fluctuations du marché*

Les éléments qui peuvent avoir influé sur la Manufacture des toiles étaient de deux ordres : interne et externe ; aussi nous a-t-il semblé nécessaire de les présenter successivement. Il va de soi que toutes les perturbations météorologiques qui ont affecté la période ont eu des répercussions sur le bon fonctionnement de la Manufacture. Plutôt que de les étudier dans le détail, il nous a semblé plus simple de les évoquer. Dans la mesure où le lin provenait du Trégor, toute modification climatique de longue ou de courte durée influait sur son prix : que ce soit au niveau des récoltes ou des difficultés rencontrées pour le transport sur les marchés de la Manufacture (47). Outre l'incidence immédiate constatée sur le lin il faut aussi savoir que le monde de

(44) J. TANGUY. « *La production et le commerce des toiles "Bretagne"* ». (article cité p. 138-139).

(45) Les archives privées du manoir de la Ville au Veneur à Trévé contiennent aussi bien les livres de comptes de P.A. Moizan que sa correspondance avec ses acheteurs et son livre de raison qu'il a continué à la suite de son père. En ce qui concerne les extraits cités il faut quand même les remplacer dans leur contexte et dire qu'à cette date Moizan pouvait se montrer rancunier à l'égard des Nantais car il avait perdu des sommes importantes dans les banqueroutes des sieurs Lormier et Beauvoir.

(46) Sur Veillet-Dufrêche : Arch. dép. C. du N. J 45, fonds Le Péchoux et 1 L nc (commerce et industrie). En 1754, Sébastien Moizan, père de P.A. Moizan, faisait charger à Saint-Malo, à bord de l'Ester, 8 balles étroites destinées à Messieurs de Kervivalan et de Botidoux négociants à Cadix. (Arch. privées La Ville au Veneur - Trévé).

(47) « Il faudrait réparer les chemins... de (Plémet). Huit à neuf mois de l'année il est presque impossible d'y voyager » (Arch. dép. C. du N. 7 L 154, Tableau de mendicité établi le 4 novembre 1790).

la toile placé au sein d'une pauvre région agricole recevait alors de plein fouet toute modification affectant le cours des céréales (48). Les deux éléments se conjuguant on ne s'étonnera donc pas que les dernières années d'Ancien Régime aient été particulièrement favorables à l'apparition de crises frumentaires et à l'extension des épidémies. Il nous semble vraisemblable qu'un certain nombre d'épidémies qui avaient pris naissance dans les ports de Saint-Malo, Brest, ont pu par l'intermédiaire des rouliers pénétrer dans la Manufacture où elles devaient déjà se trouver à l'état endémique (49). Le subdélégué de Quintin écrivait ainsi en 1774 : « il n'y a guère que les pauvres et les mal nourris à éprouver la maladie » (50). Nous pouvons penser sans trop d'erreurs que ces considérations ont été particulièrement vraies pour les années 1779 et 1785 qui correspondent à deux clochers de forte mortalité pour la région. D'ailleurs J.P. Goubert a bien montré dans sa thèse que les subdivisions de Josselin, Corlay, Quintin, Moncontour qui composaient pour l'essentiel l'aire d'extension de la Manufacture, se caractérisaient dans le dernier quart du XVIII^e s., par un excédent des sépultures sur les baptêmes (51).

La conséquence immédiate c'était une diminution de l'activité des fileuses mais aussi des tisserands et une accélération de la spirale du sous-développement. Le subdélégué de Quintin dont nous avons déjà parlé pouvait ajouter « le tisserand est très pauvre en général... plusieurs d'entre eux ne sont point employés dans les rôles de capitation, un bien plus grand nombre que pour 20 sous et au-dessous » (52).

Les causes externes de fluctuation étaient tout aussi importantes puisqu'il s'agissait d'un produit d'exportation et que celui-ci a été soumis à toutes les incidences politico-militaire qui ont marqué la période. Aussi nous a-t-il semblé intéressant d'étudier cet aspect au travers des comptes d'un marchand de Trévé : Pierre Anne Moizan. Le premier graphique porte sur la

(48) Mercuriales de Loudéac et de la Trinité Porhoët. J. MARTIN « La Région de Loudéac... », op. cité.

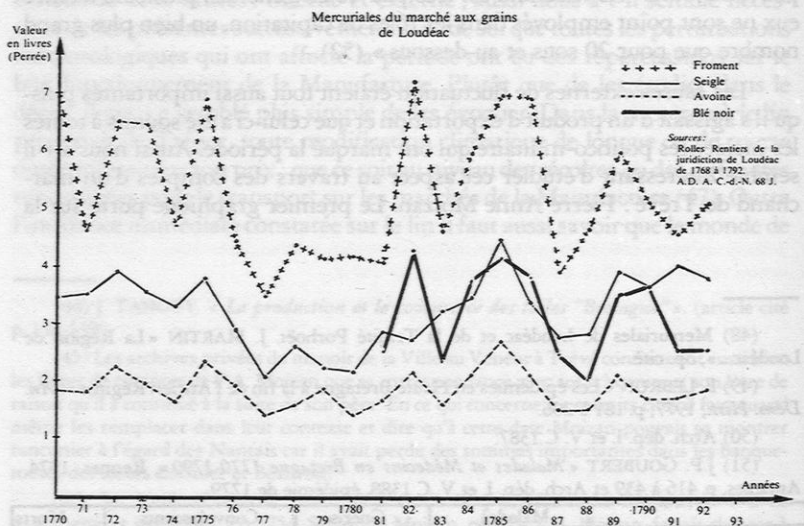
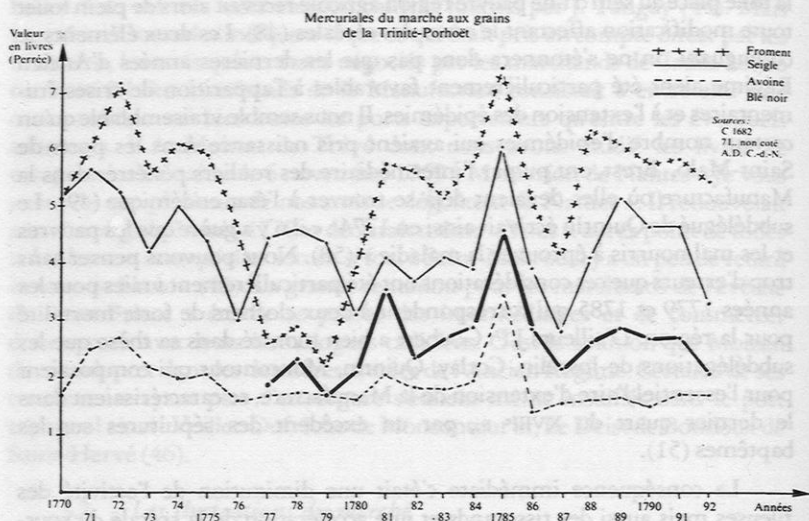
(49) F. LEBRUN « Les épidémies en Haute Bretagne à la fin de l'Ancien Régime ». *An. Dém. Hist.*, 1977, p. 181 à 206.

(50) Arch. dép. I. et V. C 1387.

(51) J.P. GOUBERT « Malades et Médecins en Bretagne 1770-1790 », Rennes, 1974, Annexes, p. 416 à 439 et Arch. dép. I. et V. C 1388, épidémie de 1779.

| | Malades | Guéris | Convalescents | Morts |
|-----------------------|---------|--------|---------------|-------|
| Loudéac | 202 | 163 | 10 | 29 |
| La Motte | 276 | 221 | 12 | 43 |
| Saint-Hervé | 78 | 38 | 8 | 32 |
| Grace | 72 | 42 | 2 | 28 |

(52) Arch. dép. I. et V. C 3929.



Sources J. Martin « La région de Loudéac de 1770 à 1800 », p. 168.

période 1748-1799 et concerne aussi bien les achats du père (53) que ceux du fils, même si pour le premier il ne s'agissait que d'une activité complémentaire. En dehors d'une croissance continue jusqu'en 1785 nous notons deux phases d'inactivité : elles correspondent à deux moments de guerre maritime, annihilant les possibilités d'exportation (54). Toutefois, dans la mesure où P.A. Moizan exerçait son activité dans l'aire des marchés de Loudéac et d'Uzel, on peut en conclure que l'activité textile a été en progression constante pendant cette période. Le troisième graphique, malheureusement trop partiel (il ne couvre que 15 ans) permet toutefois d'observer l'évolution du prix du produit. Ce document mérite une explication : P.A. Moizan n'a jamais fourni de renseignements sur la qualité de ses toiles, aussi avons-nous été obligé d'interpréter les différences extrêmes de prix comme correspondant à celles des qualités supérieures et inférieures. Ainsi pour l'évolution des achats on observe une croissance constante des prix et un parallélisme presque parfait entre les deux extrêmes. Tout autres sont les bénéfices tirés de ces ventes, il n'existe plus de lien étroit entre le nombre de balles exportées et ce qu'on pouvait en retirer. Outre les incidents politiques qui affectaient les relations commerciales avec l'Espagne, le Portugal et leurs colonies, la Manufacture devait lutter contre la concurrence silésienne. Jusqu'en 1779, les toiles françaises à la suite du « *convenio d'Eminente* » (55) bénéficiaient d'un privilège important : elles n'étaient soumises qu'à une imposition de l'ordre de 5 % (56). Frédéric de Prusse profitant de son ascendant sur le gouvernement espagnol fit établir à son avantage une nouvelle disposition sur les droits de douane. Ainsi, les toiles silésiennes qui jusqu'alors étaient taxées à 5 sous ne le furent plus qu'à 2 sous ; au contraire les « *Bretagne-larges* » passaient de 2 sous 4 deniers à 12 sous 9 deniers et les « *étroites* » de 1 sol 6 deniers à 6 sous 3 deniers. Certains marchands de la Manufacture ont alors considéré que les douanes espagnoles étaient plus meurtrières que les vaisseaux anglais (57).

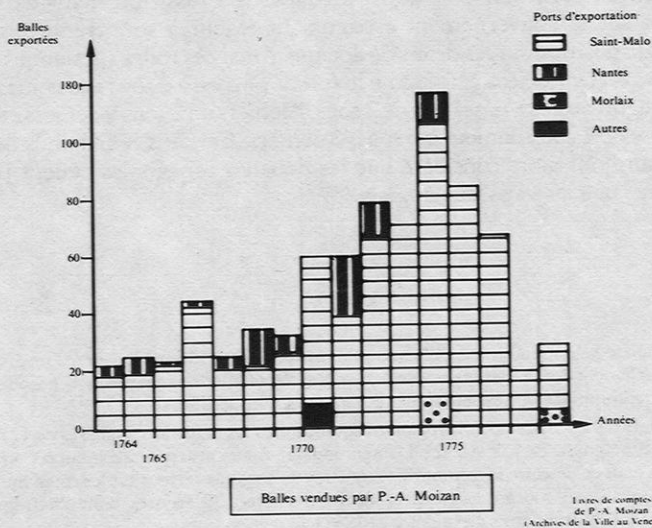
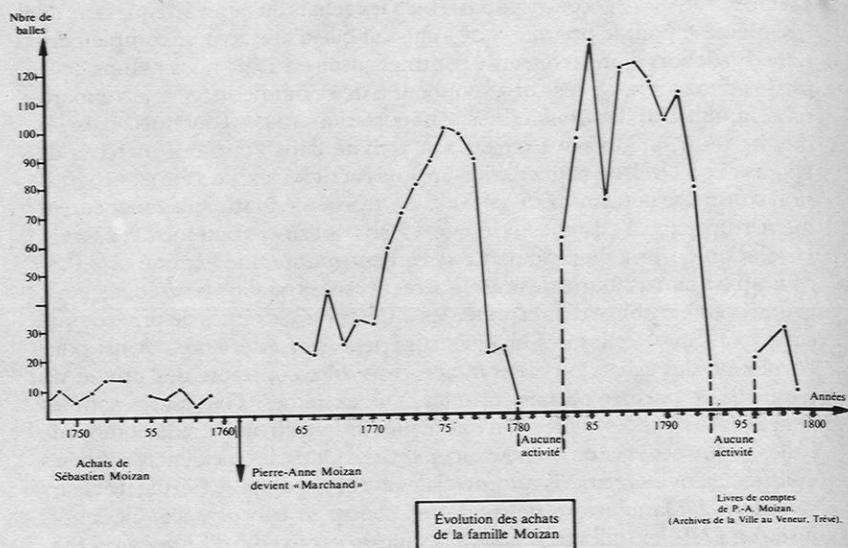
(53) Maître Sébastien Moizan, bâtisseur du manoir de la Ville au Veneur à Trévé, reçu avocat au Parlement de Rennes était devenu, par la suite, officier seigneurial de la présidence de Cornulier : graphique de l'évolution des achats de la famille Moisan.

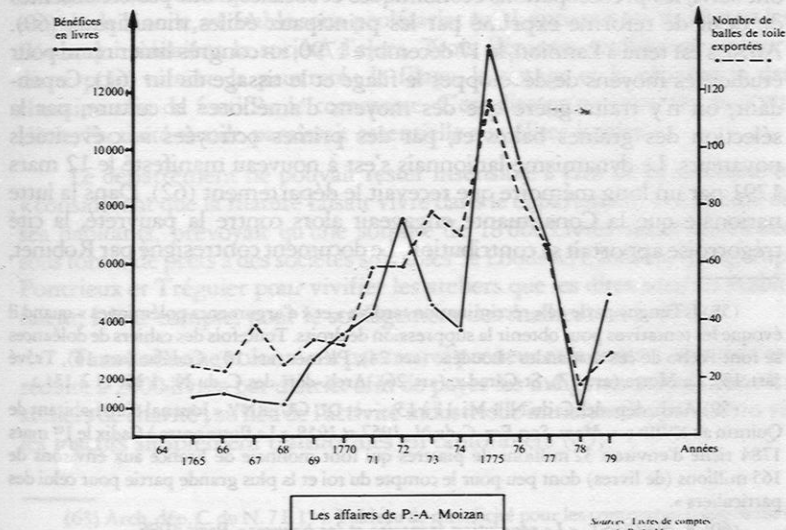
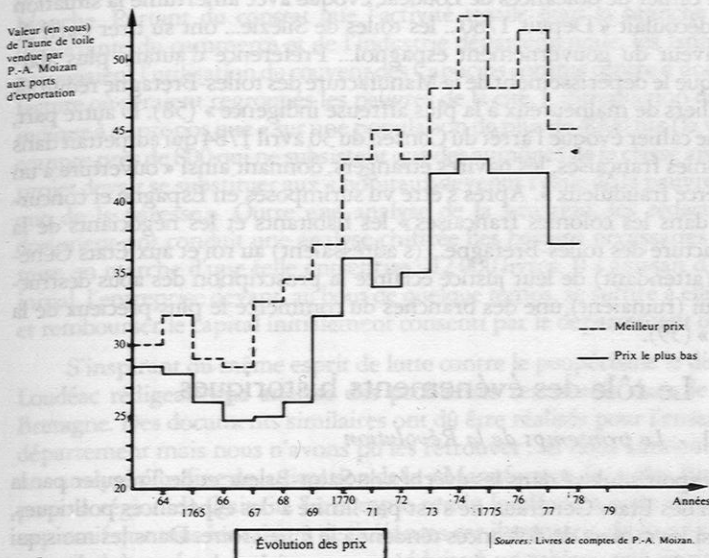
(54) H. BINET. « *St-Malo et la région malouine après les descentes anglaises de 1758* ». *Annales de Bretagne*, t. 25, p. 295 à 321. L'auteur indique dans son article que le but recherché par Londres était de détruire le commerce français et de semer la terreur sur les côtes. Suite à l'invasion anglaise, il fournit les chiffres de destructions : 70 navires dont 20 frégates malouines et ces destructions s'élevaient à 2106511 livres.

(55) *Traité conclu sous Charles II*.

(56) Avant 1779 les toiles bretonnes étaient imposées 50 % de moins que leurs concurrentes silésiennes.

(57) Arch. dép. I. et V., Fonds Coniac, n° 17 cité par J. Tanguy, p. 133.





Sources J. Martin « La région de Loudéac de 1770 à 1800 », p. 105.

Le cahier de doléances de Loudéac évoque avec amertume la situation qui en découlait « Depuis 1780... les toiles de Silésie... ont su tirer parti de cette faveur du gouvernement espagnol... Préférence d'autant plus alarmante que le dépérissement de la Manufacture des toiles-Bretagne réduirait des milliers de malheureux à la plus affreuse indigence » (58). D'autre part, le même cahier évoque l'arrêt du Conseil du 30 avril 1784 qui admettait dans les colonies françaises, les navires étrangers, donnant ainsi « ouverture à un commerce frauduleux ». Après s'être vu surimposés en Espagne et concurrencés dans les colonies françaises » les habitants et les négociants de la Manufacture des toiles-Bretagne... (s'adressaient) au roi et aux Etats Généraux... (attendant) de leur justice éclairée la proscription des abus destructeurs qui (ruinaient) une des branches du commerce le plus précieux de la France » (59).

4 — Le rôle des événements historiques

4.1 - *Le printemps de la Révolution*

L'espoir soulevé dans les évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier par la réunion des Etats Généraux ne s'est pas limité à des espérances politiques, même si les cahiers de doléances tendent à le faire croire. Dans les mois qui ont suivi, les préoccupations économiques et sociales n'ont pas été absentes du désir de réforme exprimé par les principaux édiles municipaux (60). Ainsi, s'est tenu à Lannion, le 17 décembre 1790, un congrès linier réuni pour étudier les moyens de développer le filage et le tissage du lin (61). Cependant, on n'y traita guère que des moyens d'améliorer la culture, par la sélection des graines baltes et, par des primes octroyées aux éventuels novateurs. Le dynamisme lanionnais s'est à nouveau manifesté le 12 mars 1791 par un long mémoire que recevait le département (62). Dans la lutte nationale que la Constituante engageait alors contre la pauvreté, la cité trégorroise apportait sa contribution. Le document contresigné par Robinet,

(58) J. Tanguy parle de « récrimination tardive » et « d'arguments polémiques » quand il évoque les tentatives pour obtenir la suppression de droits. Toutefois des cahiers de doléances se font l'écho de ces demandes : Loudéac (art. 24), Plémet (art. 10), Cadéac (art. 16), Trévé (art. 13), La Motte (art. 17), St-Caradec (art. 26). Arch. dép. des C. du N., 1 Mi 11 à 13.

(59) Arch. dép. des C. du N. 1 Mi 11 à 13. — et DU GUERNY « Journal d'un habitant de Quintin au XVIII^e s. » *Mem. Soc. Em. C. du N., 1957 et 1958.* « La flotte entra à Cadix le 1^{er} mars 1784 riche d'environ 32 millions de piastres qui font monnaie de France aux environs de 165 millions (de livres) dont peu pour le compte du roi et la plus grande partie pour celui des particuliers ».

(60) A. FORREST. « *La révolution française et les pauvres* » Paris 1986.

(61) Arch. mun. de Lannion, Délib. du Comité permanent de Lannion à la date indiquée. Y étaient invitées les villes de : Guingamp, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Paimpol, Saint-Brieuc, Pontrieux, Châtaudren, Lannion.

(62) « Projet pour l'établissement d'un atelier pour la filature du lin, laine et chanvre ». Arch. dép. C. du N. 6 L 47, 13 p. manuscrites.

procureur de Lannion, se rapproche de tentatives analogues réalisées outre-Manche. Partant du constat que l'activité textile était la branche la plus importante du commerce et de l'industrie départementale, les lannionnais prévoyaient l'utilisation du couvent des Capucins comme centre d'une manufacture où seraient regroupés les pauvres de la cité. L'introduction du projet indique à ce propos que « sur une population de plus de 4000 hts (la ville) on compte près de 800 qui ne subsistent que des aumônes de la classe aisée ». Ce projet devait se substituer aux « hôpitaux devenus l'asile de la pauvreté ainsi que de la paresse ». Outre une analyse de la situation, les rédacteurs du document ont conduit une analyse chiffrée des besoins nécessaires pour la mise en marche d'une telle entreprise : 12 000 livres. Il s'agissait d'un prêt initial, l'entreprise devant, au bout de quelque temps, se suffire à elle-même et rembourser le capital initialement consenti par le département ou l'État.

S'inspirant du même esprit de lutte contre le paupérisme le district de Loudéac rédigeait une analyse des problèmes rencontrés dans le centre-Bretagne. Des documents similaires ont dû être réalisés pour l'ensemble du département mais nous n'avons pu les retrouver : ils nous auraient permis une analyse plus fine de la situation de la « Manufacture des toiles-Bretagne » pour la région de Quintin. Le compte rendu loudéacien nous semble plus expressif que tous les cahiers de doléances car il transcrit, de façon concrète, une situation vécue que nous avons réduite à un tableau et à une carte. Le monde de la toile, véritable sous-prolétariat rural, apparaît soumis à tous les fléaux qui minaient la société d'alors. Trois éléments semblaient primordiaux pour vaincre la pauvreté : le filage, le tissage et la réparation des chemins afin de fortifier le commerce. C'est dire qu'en cette fin du XVII^e siècle, l'activité textile paraissait essentielle aux élites locales.

Le département ne pouvait rester insensible à tant de dynamisme et « considérant que la filature faisait vivre dans le département une moitié de ses habitants, prévoyait qu'une somme de 18 000 Livres serait distribuée sous forme de prêts à des sociétés solvables de Loudéac, Lannion, Guingamp, Pontrioux et Tréguier pour vivifier les ateliers que les dites sociétés établiraient, à leur compte, pour le soulagement des malheureux » (64).

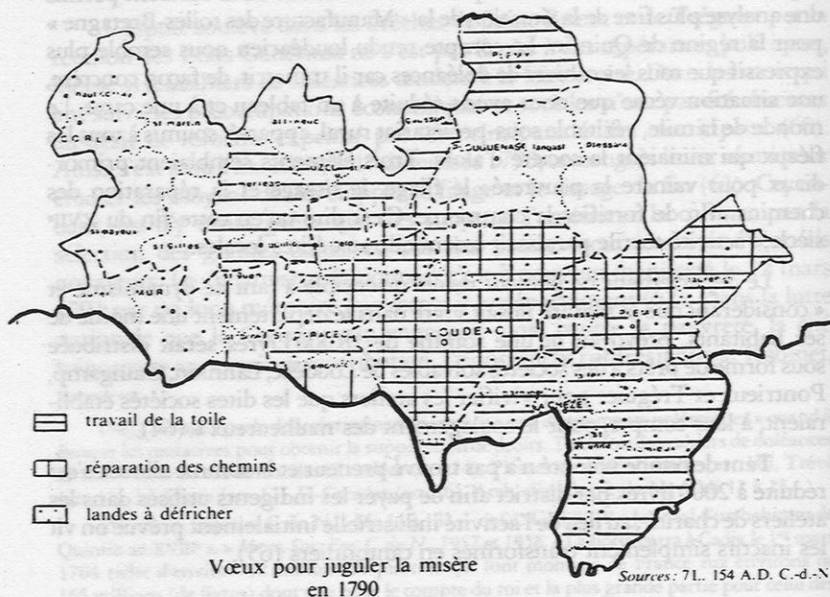
Tant de bonne volonté n'a pas trouvé preneur et la somme allouée s'est réduite à 2000 livres par district afin de payer les indigents utilisés dans les ateliers de charité ; au lieu de l'activité industrielle initialement prévue on vit les inactifs simplement transformés en cantonniers (65).

(63) Arch. dép. C. du N. 7 L 154. Tableau de mendicité pour les communes composant le district de Loudéac. La notice sur Loudéac a été rédigée par le maire et celle de Launay par le recteur.

(64) Arch. dép. C. du N. 1 L 232, registre des correspondances du département.

(65) L. DUBREUIL, « Les travaux de secours en 1790 et 1791 dans le département des Côtes-du-Nord ». *Annales de Bretagne*, t. 25, p. 268-269.

A la même époque, un certain nombre de marchands dynamiques ont saisi tout le parti qu'ils pouvaient tirer de la vente des biens nationaux et plus encore des édifices conventuels qui parsemaient le département. Ainsi, Ernès de Paimpol, convoitait-il les bâtiments de l'abbaye de Beauport afin d'y établir une manufacture de coton. Il en était de même du guingampais Le Boutteux des Mousseaux très intéressé par l'installation d'une fabrique à Bégard. L'acquisition des vieux édifices de Lanthenac près de la Chèze relève d'une même approche économique : la Manufacture si caractéristique avec ses tisserands disséminés dans les communes rurales allait pouvoir enfin prendre un visage « pré-industriel » (66). Outre Ernès précédemment signalé, deux tentatives ont partiellement conduit à un résultat : Le Bris à Bon-Repos en Laniscat et le dinannais Dutertre associé au futur sous-préfet Néel de la Vigne.



La misère dans le district de Loudéac
en 1790

| Communes | Population | Feux | Assistés | Mendiants | Malades | % Pauvres |
|---------------|------------|------|----------|-----------|---------|-----------|
| Loudéac | 5 048 | 1200 | 810 | 200 | 150 | 22,9 |
| Cadéac | 1 120 | 250 | 40 | 10 | 6 | 0,05 |
| La Motte | 3 013 | 703 | 674 | - | 100 | 25,6 |
| St Maudan | 321 | 79 | 23 | 2 | 6 | 9,6 |
| St Caradec | 1 846 | 401 | 357 | 708 | - | 57,6 |
| Hémonstoir | 610 | 107 | 37 | - | 10 | 7,7 |
| St Théo | 2 125 | 402 | 206 | 57 | 60 | 15,2 |
| Trévé | 3 063 | 641 | 494 | 100 | 80 | 22,0 |
| La Chèze | 401 | 106 | 24 | 1 | 3 | 6,9 |
| La Ferrière | 748 | 170 | 43 | - | 20 | 8,4 |
| St Barnabé | 1 109 | 225 | 37 | 15 | 6 | 5,2 |
| St Etienne | 604 | 127 | 13 | - | 2 | 2,4 |
| Plumieux | 3 461 | 739 | 225 | 100 | 200 | 15,1 |
| Plémy | 3 050 | 500 | 97 | - | 15 | 3,6 |
| Gausson | 2 050 | 410 | 126 | 4 | 11 | 6,8 |
| Mor | 2 151 | 434 | 408 | - | 35 | 21,5 |
| Caurel | 660 | 193 | 147 | 25 | 10 | 28,7 |
| St Connec | 748 | 165 | 25 | - | 5 | 4,5 |
| St Guen | 1 265 | 227 | 55 | - | - | 6,3 |
| Corlay | 1 456 | 364 | 266 | - | 20 | 19,6 |
| Ht Corlay | 1 214 | 104 | 21 | - | 12 | 0,02 |
| St Gilles | 805 | 80 | 130 | - | 34 | 20,3 |
| St Mayeux | 1 705 | 319 | 62 | - | 10 | 4,2 |
| St Martin | 1 960 | 338 | 30 | 4 | - | 1,7 |
| Plémet | 2 733 | 558 | 239 | 70 | 275 | 21,3 |
| Laurenan | 1 039 | 263 | 99 | 2 | 20 | 11,6 |
| La Prenessaye | 1 899 | 435 | 186 | 31 | - | 11,4 |
| Plouguenast | 3 459 | 662 | 577 | 50 | - | 18,1 |
| Langast | 1 450 | 260 | 250 | 36 | 4 | 2,0 |
| Plessala | 3 415 | 565 | 130 | 19 | 100 | 7,2 |
| Uzel | 2 019 | 460 | 151 | - | 26 | 8,7 |
| Grâce | 1 420 | 304 | 150 | 19 | 15 | 12,9 |
| Allineuc | -(a) | - | - | - | - | - |
| Le Quillio | 1 855 | - | 302 | 120 | 25 | 24 |
| Merléac | 3 627 | 520 | 71 | 12 | 20 | 2,8 |
| St Hervé | 1 214 | 152 | 89 | 11 | 17 | 9,6 |

64 503 6 606 1 603 1 322 14,7 %

Sources Arch. dép. C. du N.

(a) Informations non parvenues au moment
de la rédaction du document par Bigrel.

Sources J. Martin « La région de Loudéac de 1770 à 1800 », p. 181.

4.2. - *La déchirure*

Le premier grand acte économique de la Constituante et qui a profondément marqué la Manufacture, c'est la suppression des bueaux de marque des toiles. Dans le grand vent du libéralisme qui soufflait pour lors, les gardes-fous patiemment mis en place par l'administration royale n'avaient plus de raison d'être. C'est là qu'apparaît toute la différence d'appréciation entre la capitale et la lointaine province. Dès le 20 janvier 1791, une pétition « des tisserands de Quintin » était transmise à l'Assemblée par la voie que constituait l'administration départementale (67). OEuvre des principaux marchands et tisserands de Quintin elle constatait « si généralement le commerce pour s'alimenter et s'accroître (a besoin) d'être dégagé d'entraves... il est cependant nécessaire... qu'il existe des règles strictes et invariables qui opposent un frein à l'intérêt particulier assurant le bien général ». A ce préambule qui définissait une position de principe était jointe une « mise à jour » du règlement de 1736, prévoyant une auto-surveillance du marché, par les fabricants et les marchands. Il va sans dire qu'une telle pétition n'avait aucune chance d'être entendue.

La création des assignats motivée par la banqueroute royale a eu des conséquences tout aussi importantes pour la Manufacture. Plutôt que d'en évoquer l'aspect pernicieux et continu jusqu'à leur disparition il nous a paru plus clair d'en traduire la dépréciation sous forme de graphiques (68). Unanimement refusée par les campagnes bretonnes cette monnaie était le seul lien qui unissait le fabricant et l'acheteur ; aussi, lorsque le tisserand se proposait d'acheter sa subsistance, son avoir avait déjà perdu 20 % de son crédit. La dévaluation continue du maigre pouvoir d'achat des fileuses et des tisserands loin d'avoir créé un sentiment favorable aux événements révolutionnaires a plutôt incliné les campagnes à se rapprocher des forces d'opposition. Nous ne saurions limiter les causes de la révolte locale à des raisons économiques, mais elles se sont ajoutées aux autres motifs de mécontentement. Parmi ceux-ci les différentes levées en masse ont été unanimement refusées au nom de l'intérêt particulier face à l'intérêt national.

Un anti-militarisme latent était déjà apparu dans les critiques adressées à la Milice par les cahiers ruraux (69). Enfin, ainsi que le reconnaît Digault, dans un rapport rédigé sous le Consulat, la conscription a sensiblement diminué le nombre des tisserands (70). Conséquence des événements

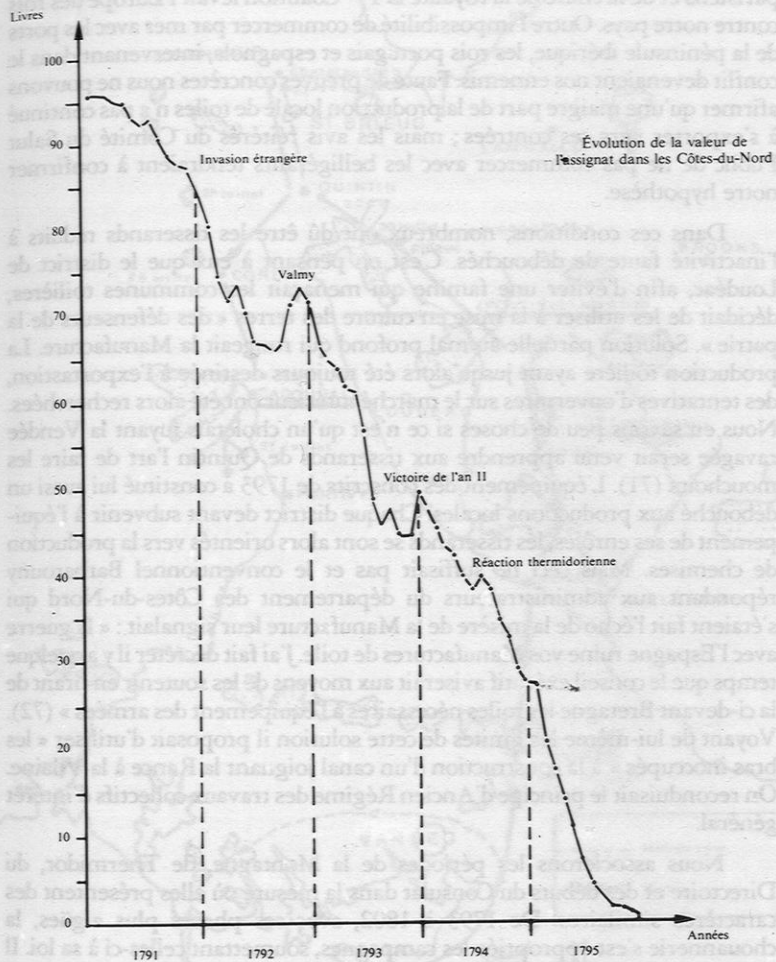
(66) L. DUBREUIL. « *La vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord* », Paris, 1912.

(67) Arch. dép. C. du N. 10 L 11, délibérations et arrêtés du district de Saint-Brieuc.

(68) Courbe de l'évolution de la valeur de l'assignat dans les Côtes-du-Nord, pendant la Révolution.

(69) Arch. dép. C. du N. 1 Mi 11 à 13, cahiers de doléances de la région de Loudéac.

(70) Arch. mun. Quintin F 17, mémoire sur les toiles-Bretagne.



Sources : Archives de l'auteur d'après un tableau départemental publié le 24 thermidor an V.

parisiens et de la chute de la royauté la 1^{ère} Coalition levait l'Europe des rois contre notre pays. Outre l'impossibilité de commercer par mer avec les ports de la péninsule ibérique, les rois portugais et espagnols, intervenant dans le conflit devenaient nos ennemis. Faute de preuves concrètes nous ne pouvons affirmer qu'une maigre part de la production locale de toiles n'a pas continué à s'exporter vers ces contrées ; mais les avis réitérés du Comité du Salut Public de ne pas commercer avec les belligérants tendraient à confirmer notre hypothèse.

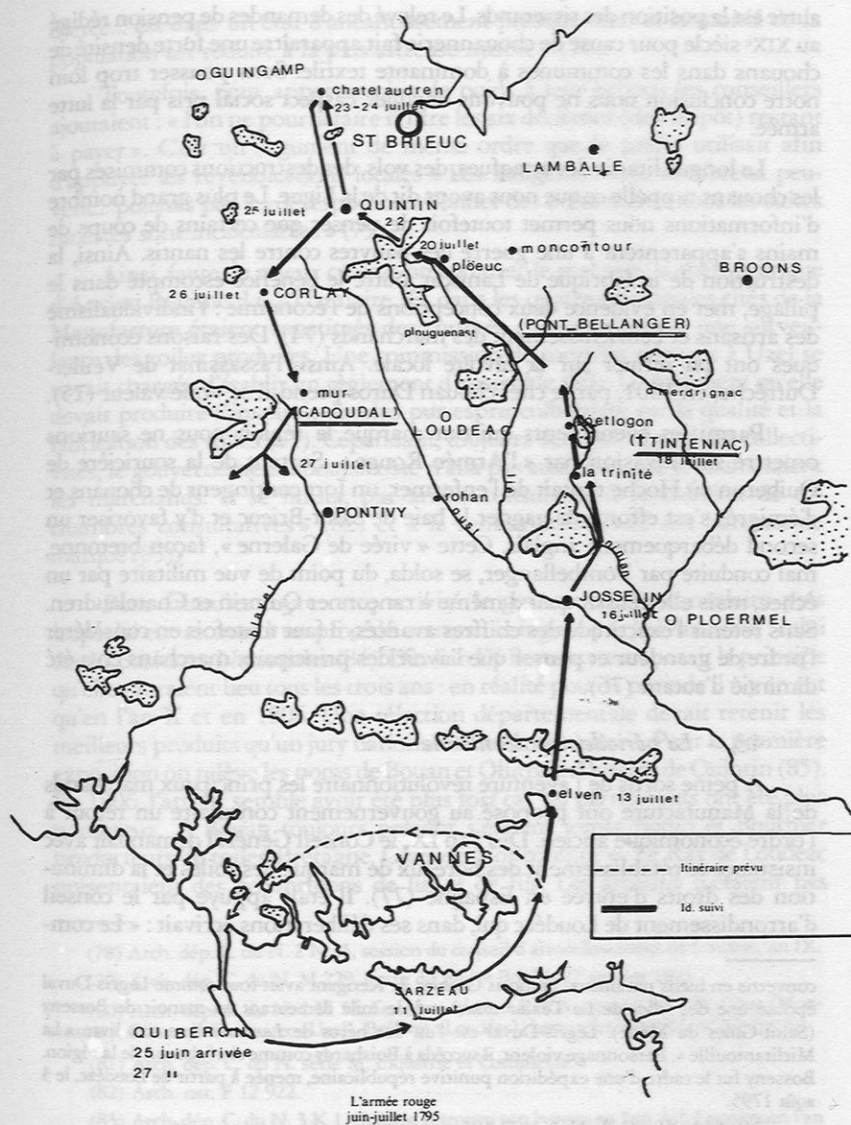
Dans ces conditions, nombreux ont dû être les tisserands réduits à l'inactivité faute de débouchés. C'est en pensant à eux que le district de Loudéac, afin d'éviter une famine qui menaçait les communes toilières, décidait de les utiliser à la mise en culture des terres « des défenseurs de la patrie ». Solution partielle au mal profond qui rongait la Manufacture. La production toilière ayant jusqu'alors été toujours destinée à l'exportation, des tentatives d'ouvertures sur le marché intérieur ont été alors recherchées. Nous en savons peu de choses si ce n'est qu'un choletais fuyant la Vendée ravagée serait venu apprendre aux tisserands de Quintin l'art de faire les mouchoirs (71). L'équipement des conscrits de 1793 a constitué lui aussi un débouché aux productions locales. Chaque district devant subvenir à l'équipement de ses enrôlés, les tisserands se sont alors orientés vers la production de chemises. Mais ceci ne suffisait pas et le conventionnel Barbarouny répondant aux administrateurs du département des Côtes-du-Nord qui s'étaient fait l'écho de la misère de la Manufacture leur signalait : « la guerre avec l'Espagne ruine vos Manufactures de toile. J'ai fait décréter il y a quelque temps que le conseil exécutif aviserait aux moyens de les soutenir en tirant de la ci-devant Bretagne les toiles nécessaires à l'équipement des armées » (72). Voyant de lui-même les limites de cette solution il proposait d'utiliser « les bras inoccupés » à la construction d'un canal joignant la Rance à la Vilaine. On reconduisait le principe d'Ancien Régime des travaux collectifs d'intérêt général.

Nous associerons les périodes de la Montagne, de Thermidor, du Directoire et des débuts du Consulat dans la mesure où elles présentent des caractères similaires. De 1793 à 1802, avec ses phases plus aigües, la chouannerie s'est appropriée les campagnes, soumettant celles-ci à sa loi. Il semble qu'une part égale de marchands se soit distribuée dans les deux camps : aux révolutionnaires Moizan et Veillet-Dufrêche répondent en écho, Garnier de Kérigant ou Legris-Duval, chez les royalistes (73). Tout

(71) Arch. dép. C. du N. 9 M, rapport de Digaultray, maire de Quintin sous le 1^{er} Empire.

(72) Arch. dép. C. du N. 1 L n.c., Commerce et Industrie, lettre du 29 avril 1793.

(73) Pierre Anne-Moizan, outre sa participation au district de Loudéac, en assurera la présidence sous la Convention. Jean-Baptiste Veillet-Dufrêche, consul de France à Cadix, avait à ce titre pourvu aux besoins de l'escadre française et avait été payé en assignats qu'il avait



Sources J. Martin « La Région de Loudéac de 1770 à 1800 », p. 273.

autre est la position des tisserands. Le relevé des demandes de pension rédigé au XIX^e siècle pour cause de chouannerie fait apparaître une forte densité de chouans dans les communes à dominante textile. Sans pousser trop loin notre conclusion nous ne pouvons négliger l'aspect social pris par la lutte armée.

La longue litanie des attaques, des vols, des destructions commises par les chouans rappelle ce que nous avons dit de la Ligue. Le plus grand nombre d'informations nous permet toutefois de penser que certains de coups de mains s'apparentent à une guerre des pauvres contre les nantis. Ainsi, la destruction de la fabrique de Laniscat, outre le bénéfice escompté dans le pillage, met en évidence deux conceptions de l'économie : l'individualisme des artisans et l'enrichissement des marchands (74). Des raisons économiques ont pu influencer sur la révolte locale. Ainsi, l'assassinat de Veillet-Dufrêche, en 1801, par le chef chouan Duros prend-il sa vraie valeur (75).

Parmi les événements qui ont marqué la région nous ne saurions omettre son invasion par « l'Armée Rouge ». Sortant de la souricière de Quiberon où Hoche tentait de l'enfermer, un fort contingent de chouans et d'émigrés s'est efforcé de gagner la baie de Saint-Brieuc et d'y favoriser un second débarquement anglais. Cette « virée de Galerne », façon bretonne, mal conduite par Pontbellanger, se solda, du point de vue militaire par un échec, mais elle réussit quand même à rançonner Quintin et Chatelaudren. Sans retenir l'exactitude des chiffres avancés, il faut toutefois en considérer l'ordre de grandeur et penser que l'avoir des principaux marchands en a été diminué d'autant (76).

4.3. - *La période napoléonienne*

À peine sortis de l'aventure révolutionnaire les principaux marchands de la Manufacture ont proposé au gouvernement consulaire un retour à l'ordre économique ancien. Dès l'an IX, le Conseil Général demandait avec insistance le rétablissement des bureaux de marque des toiles et la diminution des droits d'entrée en Espagne (77). Il était appuyé par le conseil d'arrondissement de Loudéac qui, dans ses délibérations écrivait : « Le com-

convertis en biens nationaux. François Garnier de Kerigan avait tout comme Legris-Duval épousé une des filles de Le Texier marchand de toile demeurant au manoir de Bosseny (Saint-Gilles du Méné). Legris-Duval est l'un des héros de *Lenotre* dans son livre « La Mirlitantouille ». Personnage violent, il succéda à Boishardy comme chef chouan de la région. Bosseny fut le cadre d'une expédition punitive républicaine, menée à partir de Loudéac, le 3 août 1795.

(74) Arch. dép. C. du N. L (m5) 101.

(75) J. MARTIN, « *Notices...* » op. cit., article « Veillet-Dufrêche » et Arch. dép. C. du N. 2 M 56.

(76) Arch. dép. C. du N. L (m5) 93.

(77) Arch. dép. C. du N. 1 N 3, session du conseil général, an IX.

merce... est dans un état d'anéantissement presque total et la moitié de la population est réduite à la plus affreuse misère » (78).

Toutefois, pour apporter plus de poids à leur propos les conseillers ajoutaient : « l'on ne pourra faire rentrer les six dixièmes (de l'impôt) restant à payer ». C'est un argument de même ordre que le préfet utilisait afin d'appuyer les revendications locales « Les indigents... très nombreux peuvent... poussés par les désespoir occasionner des événements dont les suites funestes sont incalculables » (79).

Ainsi, faute de mieux croyait-on conjurer le mal avec la thérapeutique d'Ancien Régime. Le 26 frimaire XI, dans les quatre principales cités de la Manufacture étaient constitués des comités chargés d'établir une surveillance des toiles produites. Une commission de contrôle siégeant à Uzel se voyait chargée d'établir un règlement d'ensemble (80). Le document qu'elle devait produire s'inspirait du plus pur esprit colbertiste sur la qualité et la fabrication des toiles (81). Cependant, toujours défiant à l'égard des collectivités, le gouvernement bonapartiste n'alla pas aussi loin que le souhaitaient les marchands. Il se limita, par arrêté consulaire, à la création de « 4 chambres consultatives » (82) et à la remise en activité des bureaux de marque (83).

Pour stimuler toute cette activité le gouvernement consulaire puis impérial eut recours à un procédé nouveau inauguré par le Directoire : celui des Expositions Nationales (84). Dès l'an IX Bonaparte en posait le principe qu'elles auraient lieu tous les trois ans : en réalité pour la période il n'y en eut qu'en l'an X et en 1806. Une sélection départementale devait retenir les meilleurs produits qu'un jury national examinerait à Paris. Pour la première exposition on relève les noms de Bouan et Ollitraut-Dureste de Quintin (85). En 1806, l'attrait semble avoir été plus fort car les participants ont été plus nombreux. A Bouan toujours présent s'étaient joints Bodin et Bouthier producteurs de toiles-Bretagne. Glais de Moncontour et Le Ray de Loudéac présentaient des échantillons de lin et de fils. Les artisans n'étaient pas

(78) Arch. dép. C. du N. 2 N 25, session du conseil d'arrondissement de Loudéac, an IX.

(79) Arch. dép. C. du N. M 229, lettre du préfet Boullé, 27 janvier 1801.

(80) Arch. dép. C. du N. 2 M 72. Cette omission était composée de : J.M. Glais (Moncontour), Ollitraut-Kermarec (Uzel), Brélivet (Loudéac), Lemercier-Bourglanc (Quintin).

(81) Arch. dép. C. du N. série M, Industrie et Commerce.

(82) Arch. nat. F 12 922.

(83) Arch. dép. C. du N. 3 K 1. Quintin retrouva son bureau en l'an XII, Loudéac en l'an XIII et Uzel en 1806.

(84) A. DE COLMONT. « Histoire des expositions des produits de l'industrie française » Paris 1855.

(85) Arch. dép. C. du N. 2 M 2, correspondance extérieure du préfet relative aux établissements publics.

oubliés puisque Hillio d'Uzel expédiait une « navette avec sa volue » et Gaspillard de la Prenessaye « deux douzaines de fuseaux fins » (86).

En dehors de ces encouragements officiels les autorités locales ont manifesté leur intérêt au monde de la toile. Le tisserand Marc Vanel au vu d'un coupon de qualité extra fine recevait du maire de Quintin une gratification de 100 francs (87). Le progrès technique n'était pas non plus oublié ; en 1806, revenant de Paris, Rodolphe Baron du Taya apportait à Quintin la première navette volante.

Malheureusement le bilan économique de la période est plus sombre que le laisseraient croire ces quelques lignes. Le rétablissement de l'ordre intérieur et la signature de la paix d'Amiens avaient pu, un instant, faire espérer une reprise de l'activité économique. Les quelques registres de correspondance de Bouan que nous avons étudiés confirment cet espoir, bien vite déçu. D'ailleurs dans une lettre adressée à Bizet de Lisbonne et datée du 19 mai 1803, il faisait part, à son correspondant, de son « inquiétude d'une rupture prochaine avec l'Angleterre » ajoutant, « il est à craindre que nos toiles baisseront s'il y a des coups de canon tirés ».

En dépit de la guerre qui avait repris et ne devait prendre fin qu'avec la chute de l'Empire les marchands locaux renouèrent avec les habitudes de la Révolution : chargement des cargaisons à bord de navires neutres, utilisation des compagnies de roulage, tentatives d'ouverture sur le marché intérieur (88). La première solution présentait de sérieux risques en cas d'interception des frégates anglaises (89). La seconde, longue et coûteuse diminuait d'autant les bénéfices espérés. Toutefois, elle s'est trouvée facilitée par le décret impérial et la loi du 30 avril 1806 qui, en prohibant l'importation de toiles étrangères, ouvraient le marché français à la production bretonne. Le constat établi par le conseil d'arrondissement de Loudéac, en 1808, est malgré tout d'une tristesse affligeante : « Dans l'état actuel (la Manufacture) est sans vie puisqu'il n'existe aucun débouché pour nos toiles. Les magasins de nos

(86) Arch. dép. C. du N. 2 M 68. Les toiles de Quintin ont obtenu des mentions honorables ; et aussi : Archives privées du château du Val en Planguenoual. Bouan, dans ses livres de comptes, fait état de plusieurs tentatives qu'il avait conduites pour trouver le maximum de rendement des filasses données à peigner : ainsi, le 6 décembre 1802, 17 livres 2 onces de filasse produisaient 14 livres de brune, 1,5 livre d'étoupe et une perte de 1,5 livre.

(87) Arch. dép. C. du N. 2 M 68.

(88) Ces trois directions de vente se trouvent dans les livres de comptes de Bouan.

(89) Le 10 mai 1804 Bouan attribuait la bonne tenue des cours des toiles aux achats de commissionnaires chargés par les Bordelais de prévoir le chargement de bâtiments américains. Par deux fois, les 29 août et 7 septembre 1805, il fait mention de l'arraisonnement de ces navires par les Anglais. Prudent, il avait fait convoyer pour l'Espagne 18 balles par les voitures de Mazurié. Le voyage terrestre semblait prendrait fin à Bayonne où les balles étaient prises en charge par la maison Busterelhe fres.

négociants sont remplis de toiles préparées. Tous leurs capitaux sont employés... Cette inertie... a forcé une multitude d'ouvriers de porter leur industrie dans d'autres départements ». Un état des tisserands réalisé par le sous-préfet de Loudéac, cette même année, estime leur nombre à 2790. Depuis 1789, c'est 47 % des tisserands qui avaient cessé d'exercer dans cet arrondissement (90).

Or 1808 marque les débuts de la guerre franco-espagnole et l'impossibilité d'exporter. Même si les Bretons ont imaginé se dispenser des intermédiaires ibériques et souhaité commercer directement avec l'Amérique ils en ont été détournés par l'introduction des produits anglais dans cette partie du monde : solution redoutable que le commerce britannique avait trouvée pour résister aux effets du blocus continental.

Nous laisserons la parole, pour en terminer avec l'Empire, à Gaultier de Kermoal. « En dépit des besoins de la guerre... le marché intérieur ne consommait que les deux tiers de la fabrication. La production tomba à 8 millions ; et l'impossibilité de renouveler les graines de semence réduisit de moitié la hauteur et la valeur des graines » (91).

5 — L'irréremédiable déclin

5.1. - *Quelques manifestations de ce déclin*

Aux périodes tumultueuses qui l'ont précédée, la Restauration a pu être considérée comme une accalmie, voire même pour certains contemporains, comme un retour à la prospérité. La demande a revivifié l'activité textile. Le nombre des tisserands qui était descendu à 2500 pour l'arrondissement de Loudéac, en 1808, est remonté à 4000, en 1820 (92). De la même façon, la production a suivi et, en 1824, elle était estimée à plus de deux millions d'aunes. Dans un courrier du 14 novembre 1825 le préfet des Côtes-du-Nord pouvait écrire « la seule branche d'industrie manufacturière importante du département des Côtes-du-Nord, celle qui utilise le plus de bras, qui fait vivre le plus grand nombre de malheureux et qui répand peut-être le plus de capitaux » (93).

(90) Arch. dép. C. du N. 1 N 7 et 6 M nc.

(91) GAULTIER DE KERMOAL. « Esquisse de l'industrie linière dans le dpt des C. du N. ». *Mémoires Soc. Em. des C. du N.*, t. 3, 1886.

(92) P. HOUÉE. « Développement et coopération en Bretagne-Centrale », Angers, 1966, p. 31-11 auquel nous empruntons les chiffres cités.

(93) E. GAUTIER. Manuscrit aimablement communiqué sur « l'industrie de la toile », p. 44.

Un rapport préfectoral daté du 16 juillet 1849 présente hélas une situation bien différente « l'industrie linière qui dans un temps fut si florissante dans ce département est aujourd'hui en pleine décadence... De cet état de misère, il résulte une émigration effrayante vers les villes qui deviennent impuissantes à secourir les malheureux qui les inondent ».

Il importe donc de décrire maintenant les manifestations les plus voyantes de ce cataclysme économique qui a ruiné à tout jamais la Manufacture. Entre 1824 et 1826 la production de l'arrondissement de Loudéac a chuté de 50 % et dans le même temps le prix de l'aune est descendu de 2 F à 1,60 F. La conséquence inéluctable transparait au travers du registre du conseil de cet arrondissement « La plus grande partie des habitants (est) maintenant sans ouvrage et sans pain » (94). Loin de s'améliorer le mal ne cessait de croître avec les années. L'Annuaire Dinannais jugeait ainsi la situation en 1834 « ce commerce se borne maintenant... à quelques envois directs au Mexique et à une consommation peu étendue dans quelques parties de la France du côté des frontières d'Espagne où des colporteurs de notre pays vont vendre ces toiles » (95). Le recensement de 1836 estimait la population du département à un peu plus de 605 000 personnes mais faisait apparaître les déshérités : 37000 mendiants et 43000 indigents (96). Ce chiffre global recensait les exclus de la Manufacture. Malheureusement nous ne possédons l'analyse communale de 1841, que pour l'arrondissement de Saint-Brieuc. Le canton de Plœuc abritait alors 1367 déshérités soit 435 mendiants et 932 indigents pour une population totale de 14 561 habitants. Sur les 1 367 déshérités on retrouve 109 tisserands et 312 fileuses soit le 1/3 de ce « quart monde ». A ce chiffre il faudrait sans doute inclure les enfants en bas âge et les vieillards incapables de travailler. En effet, le rédacteur du document a cru bon d'ajouter « le trafic du fil et des toiles étant éteint ou absolument mort rend le tiers de la population de ce canton dans une extrême misère ». En ce qui concerne Quintin la situation était tout aussi catastrophique. Avec une population de 14 498 habitants dans ce canton, on trouvait 420 mendiants, 1138 indigents soit 1558 personnes sans ressource. Pour son compte la vieille cité toilière forte de ses 4112 âmes abritait 135 mendiants et 826 indigents. Selon l'abbé Gautier, là aussi, c'est plus du tiers de la population que la crise a frappé (97).

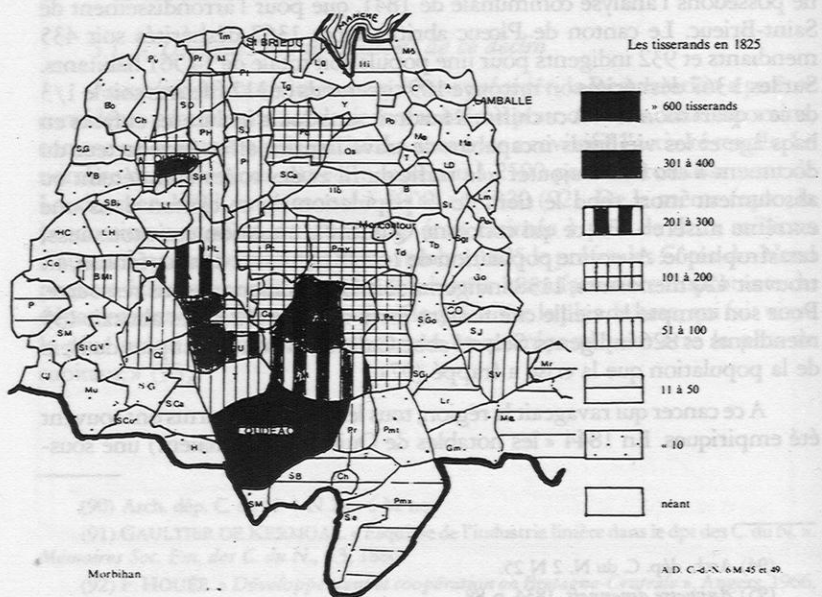
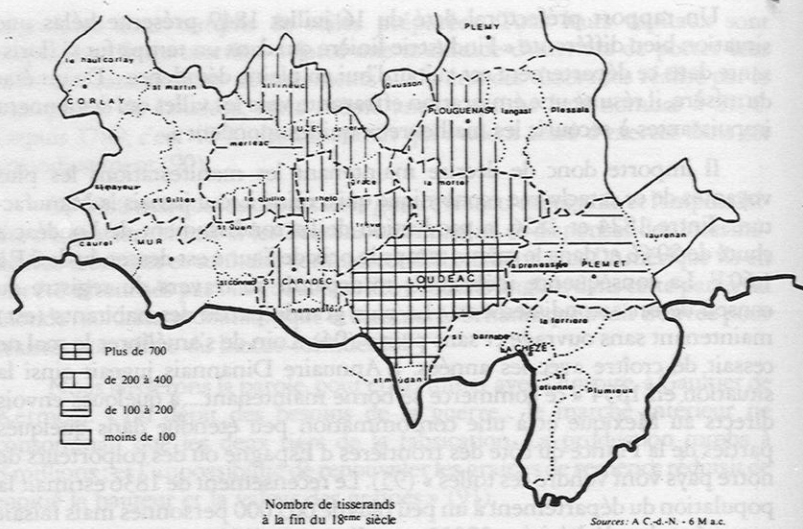
A ce cancer qui ravageait la région, tous les remèdes fournis ont souvent été empiriques. En 1844 « les notables de Quintin... (formaient) une sous-

(94) Arch. dép. C. du N. 2 N 25.

(95) *Annuaire dinannais*, 1834, p. 88.

(96) *Annuaire des C. du N.*, 1836 et *Habasque op. cité*, T. II, p. 171, n.3.

(97) E. GAUTIER, *op. cité*, p. 62.



Sources Arch. dép. C. du N., 6 M n.c., 6 M 45 et 6 M 49.

cription de 22000 F » (98). Deux ans plus tard le conseil municipal joignait 500 F destinés au bureau de bienfaisance et 1500 F à des Ateliers. Mais l'inexorable mal frappait la Manufacture et la statistique de 1855 en apporte la triste constatation (99).

| Arrondissements | Nbre de tisserands | Tisserands indigents |
|-----------------|--------------------|----------------------|
| Saint-Brieuc | 494 | 408 |
| Loudéac | 889 | 779 |
| Lannion | 254 | 221 |

Déjà depuis quelque temps les marchands se détournent de cette activité comme nous le prouve le registre de correspondance du fils de L. Bouan de Quintin (100). Dans une lettre adressée à M. Mirel de Paris il écrivait « Les balles Bretagne que je vous ai expédiées au mois de novembre étaient les dernières que je possédasse. La vente de cette marchandise est trop incertaine pour que je puisse spéculer sur cet article ». Ces paroles laissaient présager le naufrage définitif. Bouan n'était pas le seul et, en 1842, le département notait déjà « depuis un an la production a sensiblement diminué. Les prix de vente ont subi un nouvel avilissement. Les salaires des tisserands ont baissé à tel point que plusieurs d'entre eux se sont vu dans la nécessité d'émigrer. Les salaires des fileuses sont tombés au-dessous de tout » (101).

5.2. Les causes profondes de la décadence

Elles sont certes de plusieurs ordres et se sont additionnées pour réduire à néant la Manufacture. Celle qui frappe au premier abord c'est l'absence de production de lin dans les lieux de production de toile. Les premières tentatives d'ensemencement remontent au premier Empire, mais elles n'ont jamais eu l'importance souhaitée. En 1840, l'arrondissement de Loudéac ne déclarait que 246 ha et, en 1852, le chiffre était tombé à 144 ha (102).

Nous ne saurions négliger l'absence de voies de communications dignes de ce nom. En 1835, la région étudiée n'était desservie que par la route royale de 3^e classe joignant Saint-Malo à Lorient par Loudéac et, par deux départe-

(98) *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1845, p. 160 et 1847, p. 120.

(99) E. GAUTIER, *op. cit.*, p. 65.

(100) Archives privées du château du Val Planguenoual, 21 mars 1843, livre de comptes de Bouan fils.

(101) Arch. dép. C. du N. 1 N 28.

(102) GAULTIER DE KERMOAL, *op. cité*, p. 191.

mentales Saint-Brieuc - Saint-Caradec et Loudéac - Josselin. Que dire des routes secondaires et des chemins vicinaux ? C'est à dos de cheval que l'on transportait en 1841 le minerai et le combustible des forges du Vaublanc, aussi bien que les « bois » de lin et de chanvre (103). Il faudra attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour voir la région sortir de son isolement. La création du canal de Nantes à Brest n'a apporté ses bienfaits qu'à l'agriculture.

Dans un siècle gagné au libéralisme l'attitude des négociants de la Manufacture révèle une conception très colbertiste de l'économie. Ceci transparait nettement au travers des séances du Conseil Général. Pour exemple nous prendrons la session de 1826 (104). A cette date, et sur pression de certains de ses membres marchands-tisserands (Baron du Taya, Suasse de Kervégan, Montjaret de Kerjégu, de Floyd) le Conseil Général avait contacté M. de Saint Criq, Président du Bureau de Commerce et des Colonies afin que le Gouvernement prît une attitude susceptible de vivifier l'activité textile. Or, à toutes les demandes formulées par le département sur l'inégalité de traitement, à l'étranger, des produits bretons ou sur la pénétration du marché français par les toiles belges, le représentant royal n'apporta aucune réponse (105). La conclusion de sa missive est révélatrice. « La fabrication des toiles n'est point méconnue par le gouvernement du roi... Tous les moyens sur lesquels on peut sans trop compromettre d'autres intérêts publics... sont pris en grande considération » (106). Que les primes à l'exportation aient été refusées ne nous étonne guère mais on reste confondu quand on voit que ce refus s'appliquait aussi à l'envoi d'agents commerciaux bretons dans les colonies espagnoles et portugaises. Sourds aux arguments ministériels les conseillers généraux, dans leurs délibérations de 1826, demandaient au gouvernement un secours extraordinaire de 50 000 F ; la réponse de l'État leur parvenait l'année suivante par la bouche du préfet « la fabrique des toiles ne peut se soustraire au système général de perfectionnement introduit dans toutes les fabriques. Les moyens employés doivent être l'objet des méditations des négociants qui s'occupent de cette branche d'industrie, mais ne sont point du domaine de l'administration » (107). Si la région manquait d'intérêt à un pouvoir issu de la Restauration, que dire de l'intérêt qu'elle pouvait présenter aux yeux des Orléanistes : 1835 marque la

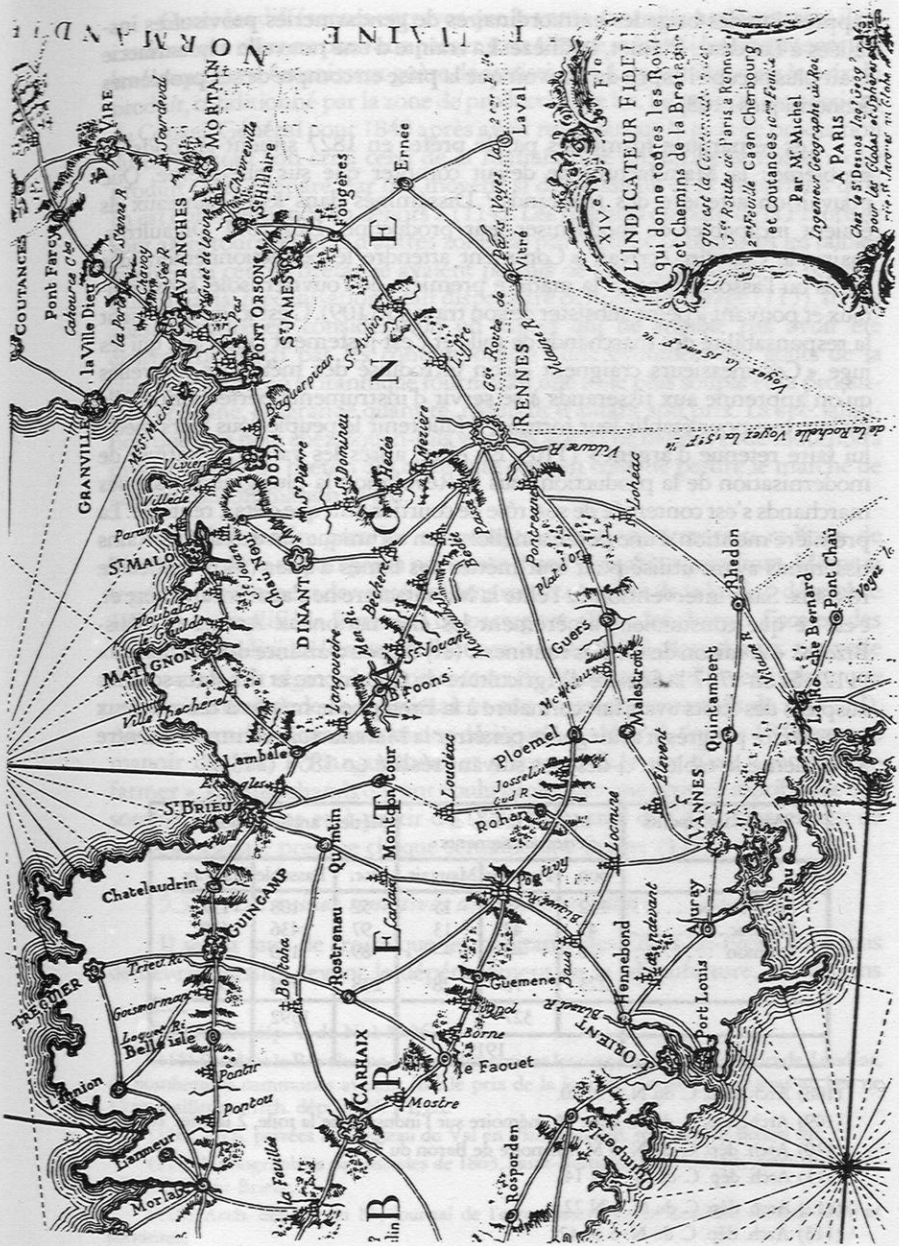
(103) *Annuaire des C. du N.*, 1841.

(104) Arch. dép. C. du N. 1 N 12.

(105) De Saint Criq reconnaissait que les toiles anglaises ne payaient que 15 % à Rio de Janeiro alors que leurs homologues françaises étaient taxées à 24 %. Quant aux surtaxes au Portugal, en Espagne et à Naples il déclarait « Ces trois puissances perçoivent... des droits plus ou moins forts dans l'intérêt... de leur industrie ou de leurs finances ».

(106) Arch. dép. C. du N. 1 N 12.

(107) Arch. dép. C. du N. 1 N 13.



Les grands chemins bretons au milieu du XVIII^e s.

Sources : Bibliothèque Municipale de St-Brieuc, plans et cartes.

suppression des brigades extraordinaires de gendarmeries provisoires installées à Loudéac, Plémet, la Chèze. La crainte d'une nouvelle chouannerie avait plus occupé l'esprit du pouvoir que la prise en compte de ses problèmes économiques (108).

Les remarques formulées par le préfet en 1827 situent le fonds du problème: la Manufacture ne devait compter que sur elle-même. Que pouvait-on attendre des tisserands? Disséminés dans leurs hameaux ils étaient incapables de moderniser leur production. Dès 1811 Digault, maire de Quintin, écrivait « Comment attendre le perfectionnement des outils ou l'assortiment de la matière première de l'ouvrier isolé, sans capitaux et pouvant à peine subsister de son travail » (109). C'est ici qu'intervient la responsabilité des marchands de toile et c'est justement l'un d'eux qui les juge « Ces messieurs craignent qu'on introduise des méthodes nouvelles qu'on apprenne aux tisserands à se servir d'instruments perfectionnés. Ils croient que pour établir leur fortune, il faut tenir le peuple sous leurs pieds, lui faire retenue d'argent » (110). En effet, après les vaines tentatives de modernisation de la production sous la Révolution la plus grande part des marchands s'est contentée de son rôle de courtier tant que c'était rentable. La première mention d'une petite amélioration technique dat de 1826, certains tisserands ayant utilisé pour leur métier des lames d'acier (111) au lieu de roseaux. Sans intervention de l'élite la Manufacture ne s'améliorait guère et, c'est ce que constataient amèrement les élus nationaux Armez et Glais-Bizoin: « A raison de vieilles routines... (et) du peu d'aisance des fabricants » (112). Si en 1757 la Société d'Agriculture du Commerce et des Arts sous les auspices des États avait fait connaître à la Bretagne le métier à tisser à deux navettes, ce progrès n'avait guère pénétré la Manufacture comme le montre à l'évidence le tableau ci-dessous réalisé en 1855 (113).

| Arrondissements | Métiers munis de perfectionnements | | | Métiers ancien système | | |
|--------------------|------------------------------------|----------|---------|------------------------|----------|---------|
| | Bon | Passable | Mauvais | Bon | Passable | Mauvais |
| Saint-Brieuc | 152 | 34 | 15 | 52 | 108 | 157 |
| Loudéac | 45 | 42 | 13 | 97 | 436 | 410 |
| Lannion | 26 | — | — | 89 | 150 | 83 |
| | 223 | 76 | 28 | 238 | 704 | 650 |
| | | 327 | | | 1592 | |
| | | | 1919 | | | |

(108) Arch. dép. C. du N. 1 N 20.

(109) Arch. dép. C. du N. série M, mémoire sur l'industrie de la toile, 2 janvier 1811.

(110) Arch. dép. C. du N. 9 M, mémoire de Baron du Taya.

(111) Arch. dép. C. du N. 1 N 14.

(112) Arch. dép. C. du N. 1 N 22.

(113) Arch. dép. C. du N. 6 M 42.

Outre les différentes entraves que la vente des toiles a rencontrées il en est deux que nous ne pouvons passer sous silence même si les documents qui les évoquent ne fournissent guère de statistiques. La première c'est le prix du produit, conditionné par la zone de production de lin. Le registre des sessions du Conseil Général pour 1840 après avoir reconnu que le pays de production du lin ajoutait son cri à celui de la Manufacture en donne la raison : « Le produit (est) préparé par des moyens si dispendieux et si imparfaits qu'il (n'est) plus demandé au dehors » (114). Les filatures du nord de la France se sont alors tournées vers d'autres zones de production. Longtemps les faibles salaires du centre-Bretagne avaient permis de réduire les coûts de production, mais la mécanisation a fait disparaître ce mince avantage (115). Il faut aussi prendre en considération un aspect qui ne semble pas avoir été clairement perçu par les contemporains : une évolution des goûts de la clientèle. Le coton britannique fournissait une toile plus souple et sa production en usine, en grande quantité, réduisait d'autant son prix. La spécialisation que l'on note chez Bouan-Fils vers des achats de nappes et de mouchoirs prouve que le lin breton dès cette date était en train de perdre le marché de grande consommation (116).

On doit enfin prendre en compte une transformation radicale de l'économie de la région par la naissance d'une véritable agriculture. Même si le grand mouvement de vente de biens communs date de la loi du 6 décembre 1850 et a simplifié la formalité de partage et allégé les charges fiscales, des initiatives individuelles ou collectives avaient déjà donné une nouvelle orientation à la région. Les possesseurs de capitaux loin d'investir dans une industrie moribonde se substituaient aux anciens possesseurs du sol (117). Ainsi Bouan-fils dont nous avons déjà parlé résidait-il, depuis 1848, en son manoir du Val, à Planguenoual et y menait-il la vie d'un « gentleman-farmer ». Les marchands qui ont voulu prolonger une activité moribonde ont sombré à leur tour et, à partir de 1850, le Journal de l'Arrondissement de Loudéac signale presque chaque semaine une faillite (118).

5.3. - *Les vaines tentatives de modernisation*

Il serait faux de croire que les habitants des Côtes-du-Nord sont tous demeurés passifs devant le dépérissement de la Manufacture. Les actions

(114) Arch. dép. C. du N. 1 N 26.

(115) Pendant la Révolution, afin de déterminer les citoyens actifs du district de Loudéac, de nombreuses communes avaient fixé le prix de la journée d'ouvrier à 12 sous au lieu de 15 sous ailleurs. Arch. dép. du N. 7 L n.c.

(116) Arch. privées du Château du Val en Planguenoual, comptes de Bouan fils.

(117) Monographies paroissiales de 1863, Saint-Barnabé, Hémonstoir, Archives diocésaines de Saint-Brieuc.

(118) Arch. dép. C. du N., journal de l'arrondissement de Loudéac, années 1850 et suivantes.

entreprises ont été de deux ordres : par le Conseil Général et par les membres de la profession.

Dès 1823 un rapport sur l'histoire et le fonctionnement de la Manufacture était transmis aux conseillers généraux (119), mais la véritable prise de conscience date de 1826 (120). A partir de cette date rares ont été les sessions où le Conseil Général n'a pas consacré une partie de ses débats à rechercher des solutions susceptibles de limiter les effets de la crise toilière. Ainsi, en 1828, J. Noury de Plœuc était-il envoyé à Paris afin d'y apprendre la profession de « lamier » (121). Pour « faire disparaître le transport à dos de cheval du lin en bois... (et diminuer) le prix de la matière première l'ouvrier Tannio circulait aussi bien dans la zone de production de lin que dans la région de Quintin (122). Le département franchissait une étape nouvelle, en 1839, lorsqu'il proposa d'accorder une prime de 60 000 F., à tout industriel susceptible d'installer dans le département une usine à filer de 4000 broches (123). Les amateurs ne semblent pas s'être bousculés car après des tentatives infructueuses auprès de Decarte, Girard, Van Troyen et Cie seule la maison Schlumberger et Cie de Guebwiller donnait un accord de principe. Toutefois n'ayant pas trouvé de capitalistes locaux désireux d'investir dans cette nouvelle entreprise, elle laissait la place à Clerc-Kaiser et Cie du Havre. Ces derniers, dès 1840, se retiraient à leur tour (124). L'apport départemental n'ayant attiré d'autres industriels, le Conseil Général loin de se décourager portait la somme à 90 000 F (125). Il nous semble inutile et fastidieux de relever toutes les actions départementales qui ont suivi cette période, toutefois ce qui les caractérise c'est leur manque de lien entre elles. Le Conseil Général s'est efforcé de vaincre l'incendie sur tous les foyers en même temps : tentatives d'ensemencement en lin dans la Manufacture (126), envoi de F. Rouxel jusqu'en Russie pour connaître les perfectionnements susceptibles de fournir de bonnes filasses, aide aux fileuses, subvention aux tisseurs qui modernisaient leurs métiers (127). Il faut dire que la profession ne présentait guère l'image de l'unité. Créé en 1840 le Comité Linier se préoccupait plus de la défense de la zone de production que de la zone de fabrication. Même si cette activité s'est prolongée plus longtemps J. Dalles écrivait en 1864 que les lins bretons ne pouvaient concurrencer les lins

(119) Arch. dép. C. du N., 9 M et 1 N 10.

(120) Arch. dép. C. du N. 1 N 12.

(121) Arch. dép. C. du N. 1 N 14.

(122) Arch. dép. C. du N. 1 N 20. Malheureusement le registre de 1837 indique « tous les ouvriers formés à la méthode flamande ont été obligés d'abandonner et des sommes considérables ont été dépensés en pure perte », 1 N 23.

(123) Arch. dép. C. du N. 1 N 25.

(124) Arch. dép. C. du N. 1 N 25.26.

(125) Arch. dép. C. du N. 1 N 27.

(126) Arch. dép. C. du N. 1 N 14.

(127) Arch. dép. C. du N. 1 N 24, 29, 30, 32.

flamands (128). Suite à son voyage européen Rouxel avait installé une petite entreprise de filage et de sérençage à Saint-Brieuc, mais cela ne convenait pas aux marchands : « la machine d'Irlande prépare pour exporter ; elle fera monter le prix du lin » (129). De toutes les figures qui ont marqué la région et l'époque nous devons faire une place à François Baron du Taya. Né à Quintin en 1782 dans une famille d'avocats, il a consacré toute son existence à défendre sa région. Membre de l'Association Bretonne il a essayé de moderniser la Manufacture. Ainsi, à l'Hermitage doint il fut maire pendant plus de cinquante ans, il installa un atelier de tissage qui donnait du travail à une trentaine de fileuses (130). Achetant lui-même la filasse il pouvait se montrer plus exigeant auprès des « linotiers » et refuser les produits de qualité inférieure. Dans un atelier des tisserands travaillaient pour lui et, il se chargeait de vendre leur production. Sans être d'un rapport extraordinaire l'affaire a frappé les contemporains puisque Baron du Taya pouvait payer ses fileuses 0,40 francs par jour et ses tisserands 1 franc à 1,25 franc par jour. Tout comme chez son ami et concurrent Limon du Parcmeur de Quintin on avait substitué à la toile traditionnelle le linge ouvré et damassé. Malheureusement comme de nombreux marchands qui souhaitaient une amélioration des techniques de production et de fabrication, Baron du Taya ne disposait pas de capitaux suffisants. Même après avoir fait visiter ses ateliers aux représentants du Conseil Général il n'obtenait qu'une aide de 3500 F, alors qu'il avait demandé 30 000 F (131). Son activité multiple et variée indisposait peut-être les notables départementaux. Il faut savoir que, depuis 1821, il avait fondé le Comice de Ploëuc, qu'il avait participé à l'installation d'un haut-fourneau au Pas et qu'enfin on le retrouvait parmi les actionnaires des premiers fours à chaux de la région (132). Peut-être plus simplement, la pauvreté locale ne permettait-elle pas de répondre à sa demande. Tant de philanthropie ne devait guère l'enrichir et après sa mort, survenue en 1865, son fils s'est trouvé dans l'impossibilité de poursuivre les diverses entreprises paternelles. Au regard de l'action de ce personnage, le seul qui ait vraiment cherché à améliorer la situation, nous demeurons quand même perplexe. Sa conception de la production des toiles en fait un digne continuateur du siècle précédent. Il a toujours cru que la qualité suffisait à faire vendre le produit et les instruments utilisés, même dotés de quelques perfectionnements sont demeurés archaïques.

(128) J. DALLE, « Conditions sur la culture et la préparation du lin en Bretagne », 1864, p. 10.

(129) Arch. dép. C. du N. 1 N 27. Rouxel n'était pas le seul à avoir modernisé le traitement du lin ; on trouve aussi les noms de Le Bonnicc (Lannion) et Bescond (Saint-Agathon), 1 N 30.

(130) Arch. dép. C. du N. 1 N 29-30.

(131) Arch. dép. C. du N. 1 N 29.

(132) Arch. dép. C. du N. 1 N et G. FRABOULET, « Règle de conduite », *Mem. Soc. Em. C. du N.*, t. 32, 1894, p. 20-21.

Conclusion

Industrie essentiellement rurale, la Manufacture des « Toiles-Bretagne » a prolongé jusqu'à la fin du Second Empire les structures traditionnelles d'une économie d'Ancien Régime. Les bouleversements politiques et économiques de la Révolution et du 1^{er} Empire ont accentué une paupérisation qui préexistait. Loin de favoriser l'ouverture au marché intérieur, le dirigisme napoléonien ne s'est accompagné ni d'une refonte des structures de production ni d'une amélioration des circuits de distribution ; et, quant à son tour le marché extérieur, conquis par la concurrence cotonnière anglaise, s'est fermé, il ne restait plus d'espoir. La décadence de l'industrie linière fait partie d'une plus large crise de restructuration qui a aussi frappé la petite industrie sidérurgique locale : 1870 marque la fermeture des forges du Vaublanc.

Il ne s'agit pas d'ouvrir un procès et d'accuser les uns ou les autres mais de replacer la désindustrialisation des Côtes-du-Nord dans une perspective plus large et qui déborde le cadre étroit de la région. Dans les diverses études prévues pour l'installation d'une usine à filer le lin à Châtelaudren, ces projets choisissaient comme source d'énergie la chute d'eau de l'étang, alors que le charbon était déjà devenu « le pain de l'industrie ». Il faut bien admettre aussi qu'il existait, pour lors, dans la région, un vide financier. Aucune banque digne de ce nom n'avait pignon sur rue, et ce n'est pas la création de quelques caisses d'épargne dans les sous-préfectures et même à Saint-Brieuc qui pouvait modifier la situation. Au contraire du Léon, la production des toiles n'a jamais vivifié la région et l'absence d'une architecture urbaine dans les cités de la Manufacture en est une preuve évidente. Le faible investissement réalisé par certains pour devenir marchands (une centaine de livres d'outils) leur a permis une facile reconversion dans l'agriculture, quand celle-ci a pris son essor. Les véritables profits ont été récupérés par les marchands malouins et nantais du XVIII^e s. et au début du XIX^e s.

La conséquence logique de la disparition progressive de l'activité textile s'est traduite par une émigration forte et continue qui a aussi touché les autres zones du département (133). Celui-ci comptait vers 1840, 96 689 personnes employées dans l'industrie linière ; ce chiffre était réduit à 36 299 en 1861 (134).

Jean MARTIN

(133) Le recensement de 1851 signale, pour les communes de la Manufacture, une émigration vers Saint-Malo, Rennes, Redon, Nantes et sa région, mais aussi d'une façon générale, vers les grandes villes et les travaux du chemin de fer.

(134) *Mém. Soc. Em. Côtes-du-Nord*, t. 3, 1866, p. 185. Soit pour 1840 : 9 623 tisserands, 16 533 préparateurs de lin, 70 533 fileuses.